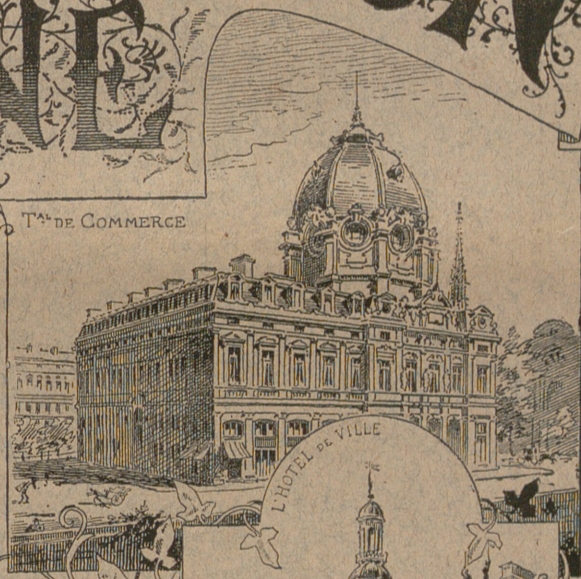
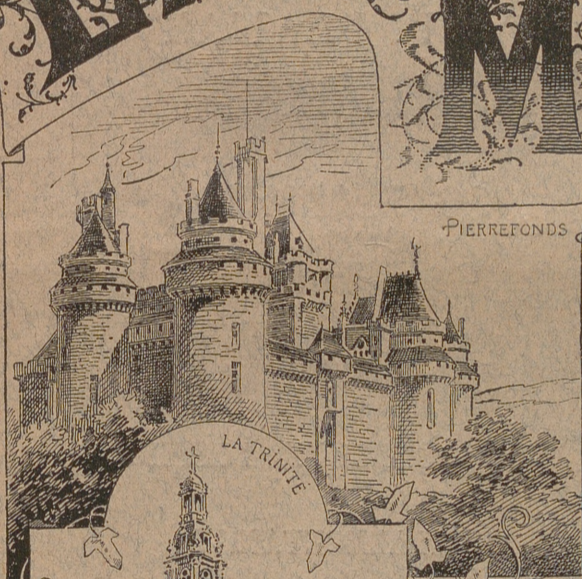


MAISON CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR : P. PLANAT

QUATRIÈME ANNÉE. — N° 40

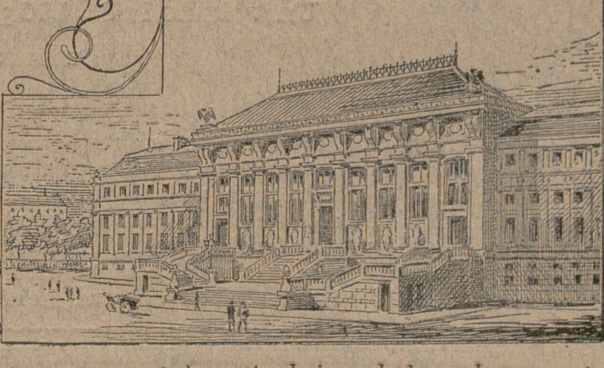
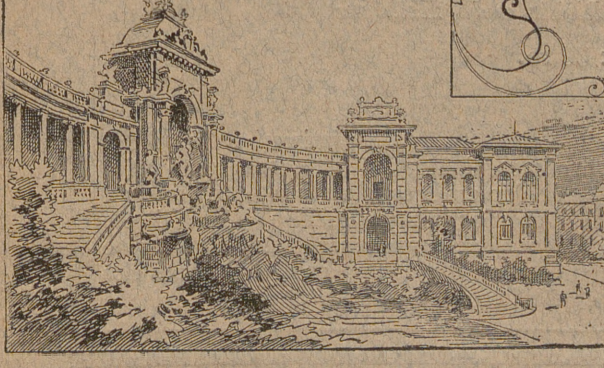
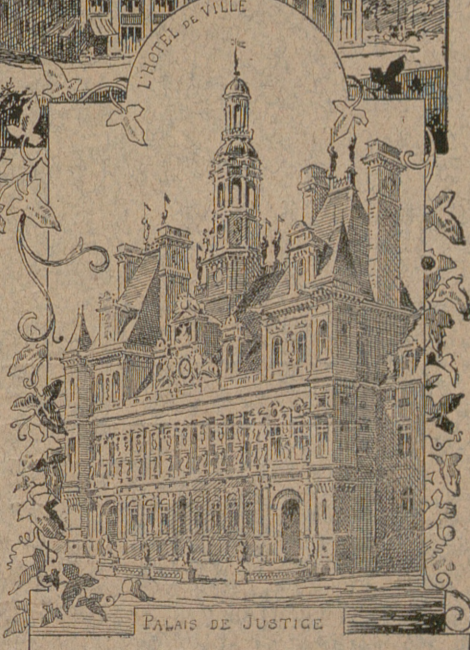
Samedi 13 juillet 1889

Prix du numéro : 75 centimes.

ABONNEMENTS :
PARIS..... Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.
DÉPARTEMENT.. Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.
ETRANGER (Union postale), 33 fr.

Rédaction : 94, rue de Rennes.

Administration et Annonces :
DUJARDIN ET C^o, ÉDITEURS
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



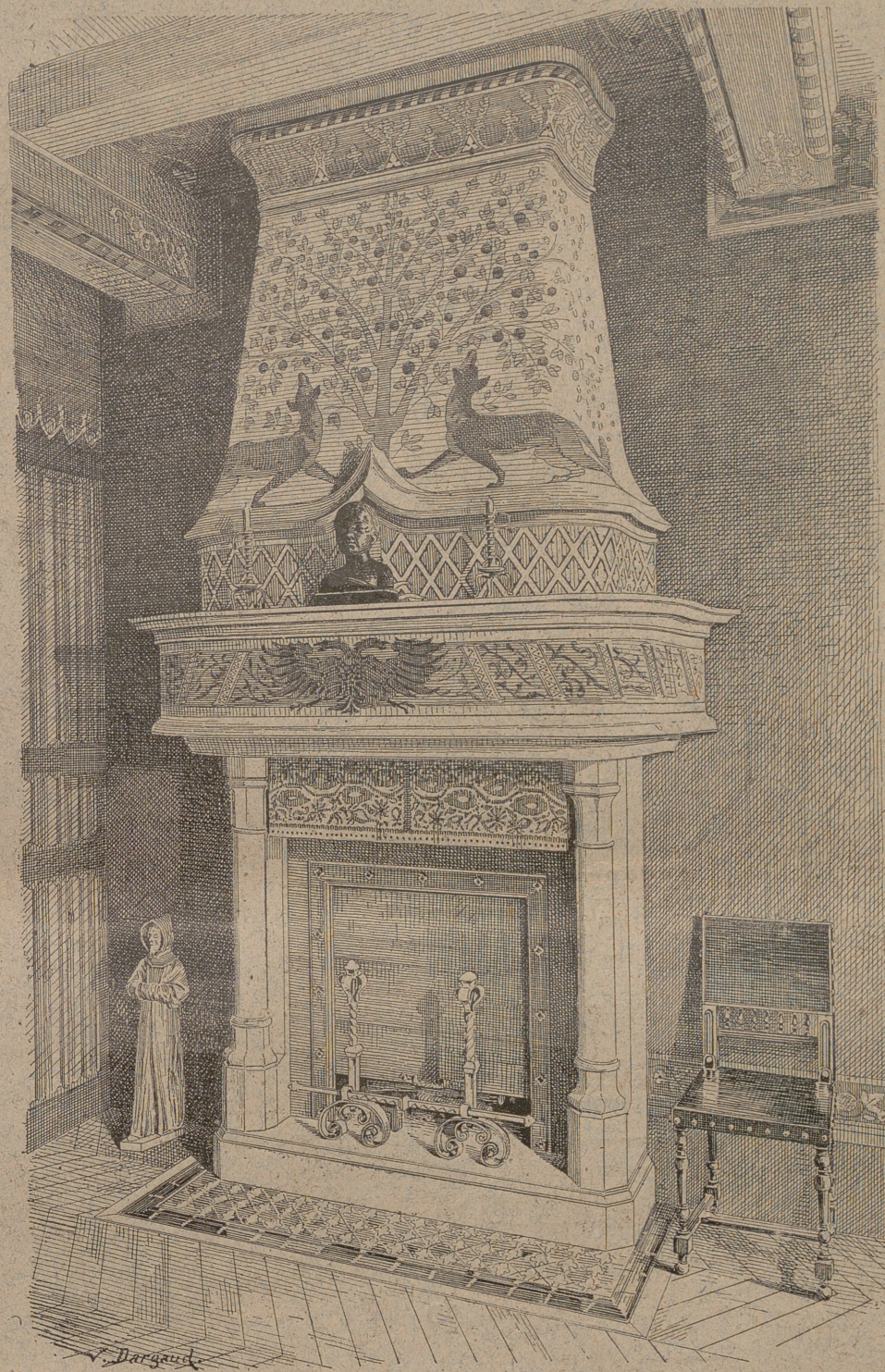
Les abonnements partent du octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général à partir du jour de leur abonnement.

R. 6399

R. 5752



LIBRAIRIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE
DUJARDIN et C^o, Editeurs
PARIS. — 17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS



HABITATIONS
PARTICULIÈRES

1^{re} SÉRIE

En cours de publication

HOTELS PRIVÉS

Par P. PLANAT

80 PLANCHES

EN COULEUR

TEXTE

AVEC NOMBREUX DESSINS

COMPLÉMENTAIRES

Prix : 150 Fr.

Pour l'Étranger : 180 fr.

RESPONSABILITÉ DES CONSTRUCTEURS

Traité pratique et juridique avec recueil de la jurisprudence

PAR H. RAVON, Architecte, Rédacteur de la *Construction moderne*

Un volume in-8°, 500 pages (Même format que notre ouvrage sur la *Résistance des Matériaux*)

BROCHÉ : 25 FR. — CARTONNÉ : 27 FR. 50. — RELIÉ : 30 FR.

Nous avons divisé l'étude de la responsabilité des constructeurs en plusieurs parties absolument distinctes quoique intimement liées. D'abord nous avons posé le principe de la responsabilité et fait ressortir sa nécessité. Nous avons ensuite examiné les questions au point de vue de la doctrine, puis, après avoir montré l'importance capitale du fait, indiqué la nécessité de l'expertise et la sérieuse attention qu'il faut attacher à cette sorte d'instruction qui précède la décision judiciaire, nous avons successivement abordé : la responsabilité de l'architecte sous les divers côtés qu'elle présente, la responsabilité de l'entrepreneur non seulement au point de vue de l'ouvrage, mais aussi au point de vue de l'ouvrier ; nous avons dit quelques mots sur ce qu'on désigne généralement sous le mot : Vices de constructions ; enfin nous avons clos notre travail par un recueil de jurisprudence aussi complet que possible avec table spéciale afin de faciliter les recherches.

FLUATATION

POUR LE
DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ
DES PIERRES CALCAIRES
ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration. Remise en état des constructions détériorées.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS
FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand.
Suc. à Paris, 13, av. de l'Opéra, et 16, r. d'Argenteuil

MOSAÏQUES

EN MARBRES POUR DALLAGES ET SUR FOND OR
Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.

DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES

du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans, Musée d'Amiens, etc.

RÉCOMPENSES : Paris, 1867, 1873, 1885, 1886;

ANC^{NE} MON **MAZZIOLI, DEL-TURCO**
1^{RE} MAISON FONDÉE A PARIS

A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC^R

Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

MOSAÏQUES

FACCHINA maître mosaïste, breveté
47, r. Cardinet, PARIS Vⁿo précédent

MANUFACTURES de CARRELAGES MOSAÏQUES

V^{VE} Raynaud et C^{IE}

Usines { NARBONNE (Aude).
à vapeur { ALGER faubourg Bab-el-Oued.

Carreaux riches et ordinaires, noirs et en couleurs. Imitations céramiques, carreaux pour décoration intérieure et extérieure. Envoi d'Album sur demande

PRODUCTION ANNUELLE : 50.000 MÈTRES

SIÈGE SOCIAL : NARBONNE

Spécialité de carrelages pour trottoirs, cours, écuries, etc.

ESCALIER INCOMBUSTIBLE

Systeme LUC

Ces escaliers en maçonnerie, légers, élégants, plus solides que ceux en chêne, coûtent 30 p. 0/0 meilleur marché.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS

S'ADRESSER A

M. HAMELIN

Agent Commercial.

150, Boulevard Magenta
PARIS

Pavages et Carrelages Céramiques

DE PONT-SAINTE-MAXENCE

CARRELAGES MOSAÏQUES EN GRÈS CÉRAME

De Paray-le-Monial

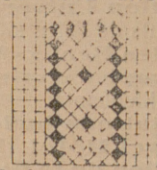
CORBASSIÈRE & FILS
DÉPOSITAIRE EXCLUSIF

Trente

Médailles

D'EXPOSITIONS

internationales



Éviter les contrefaçons de nos pavages, qui toutes sont étrangères.

16, rue de la Chapelle. — Paris.

ALEXIS MÉNARD SUC^R DE CONSEIL

Rue Marcadet, 279, Paris

CHARPENTE & MENUISERIE EN FER
SERRURERIE D'ART

ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES

Spécialités brevetées, systèmes Cairoi et A. Ménard
Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en verre.

Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.
Espagnolettes à tringle plate pour persiennes.
Glaces et Portes à coulisse.

Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies.
Chassis mécaniques pour écoles, casernes, cuisines, etc.

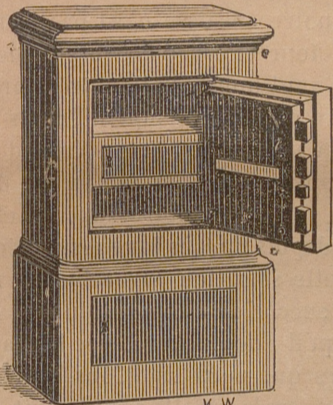
Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats
SYSTEME ÉCONOMIQUE, SANS PUIITS.

Appareils de levage de tous systèmes
HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.

COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

COFFRES-FORTS PETITJEAN

INCOMBUSTIBLES. INCROCHETABLES



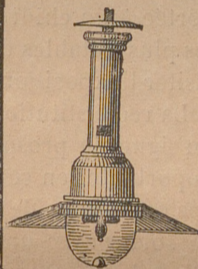
93, rue de Richelieu, 93.

131, boulevard Sébastopol, 131.

PARIS

E. ET P. SÉE

LILLE



NOUVELLES LAMPES
à gaz double
récupérations

65 0/0 D'ÉCONOMIE
2.000 APPLICATIONS

Chauffage, Ventilation
Étuves, Séchoirs
Dessication, etc., etc.

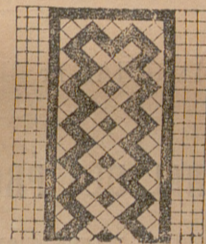
PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS

DE BOULOGNE-SUR-MER

F. TESTET

124, rue de Tocqueville.

CARRELAGES
UNIS ET
DESSINS VARIÉS
ÉGOUTS



GRANIT
ASPHALTE
PAVAGE
CANALISATION

GÉNIE SANITAIRE

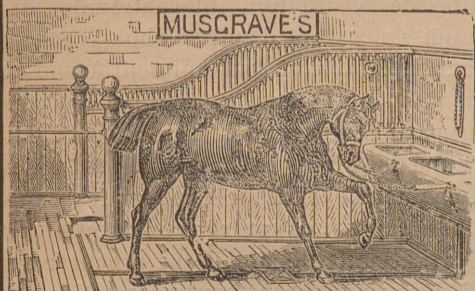
Établissement complet du tout à l'égout.

ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

INSTALLATIONS D'ÉCURIES

SELLERIES. — VACHERIES ETC.

Maison **MUSGRAVE & C^o, limited**
PARIS, LONDRES et BELFAST



Médailles d'or et d'argent aux Expositions internationales.

MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883

On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.

CATALOGUES et devis franco sur demande.

MUSGRAVE ET C^o, LIMITED

PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

CLARK ET C^o

Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier ondulé roulant d'elles-mêmes

CLARK BUNNETT ET C^o, LIMITED, S^{ucers}

Médaille d'Argent

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1878

Récompenses aux Expositions de

Vienne
1867

Londres
1862

Moscou
1872

Dublin
1872



Récompenses aux Expositions de

Oporto
1865

Philadelphie
1876

Melbourne
1881

Amsterdam
1883

Fournisseur de l'Etat, de la Ville de Paris de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.

MAISON ÉTABLIE A PARIS EN 1860.

BUREAUX ET ATELIERS

Impasse Boileau, Auteuil, Paris.

Ascenseurs Hydrauliques et autres.

PAUL CHALET

60, rue Dombasle, 60

USINE A VAPEUR

CHARPENTES BOIS ET FER

ENTREPRENEUR

DE LA

Ville de Paris, de l'Etat
Assistance publique.

SERRURERIE ET MENUISERIE

Escaliers en fer, brev. s. g. d. g.

Rampes en fer, brev. s. g. d. g.

HANGARS ÉCONOMIQUES

TÉLÉPHONE

SOMMAIRE :

TEXTE. — **L'Architecture à l'Exposition Universelle.**
Correspondance : Le triomphe de l'École.
Des jurys professionnels !
Exposition Universelle de 1889 : L'Architecture des bâtiments de l'Exposition.
École des Beaux-Arts : Concours de 2^e classe.
Les Temples souterrains de l'Inde : Les Temples d'Ellora et d'Elephanta.
Consultations juridiques.
Le nouvel Hôtel des Postes de Genève.
L'Escalier de la Salle des Congrès au Trocadéro.
L'Hygiène à l'Exposition Universelle.

Consultation pratique : Réparation d'un escalier.
Nominations. — Nécrologie. — Nouvelles.

DESSINS. — **Frontispice. — Exposition Universelle de 1889 :** Porte de la Galerie de Solfren. — **École des Beaux-Arts :** Concours de 2^e Classe, 1 Croquis. — **Plan d'ensemble des Temples de Kylas à Ellora. — Le nouvel Hôtel des Postes de Genève :** 2 Croquis. — **L'Escalier de la Salle des Congrès au Trocadéro,** 2 Croquis. — **L'Hygiène à l'Exposition Universelle,** 4 Croquis.

PLANCHES HORS TEXTE. — **Mairie du XIV^e Arrondissement,** planche 83. — **Palais des Arts Libéraux,** planche 91.

BIBLIOGRAPHIE

NOUVEL ITINÉRAIRE-GUIDE ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE PARIS

Nous signalons à l'attention des architectes et des artistes en général l'apparition d'un ouvrage sur Paris publié sous le patronage de la Société des amis des monuments parisiens. Il s'agit du *Nouvel itinéraire-guide artistique et archéologique de Paris*. L'auteur est M. Charles Normand, architecte diplômé par le gouvernement. L'ouvrage paraît par livraisons et comportera au moins 400 pages, avec 150 planches et gravures sur papier teinté de luxe. Les dessins, très soignés, sont reproduits par les meilleurs procédés de photogravure.

LIBRAIRIE MARCHAL ET BILLARD 27, PLACE DAUPHINE, PARIS.

JOURNAL DES PROCÈS EN CONTREFAÇON

NOUVEAU RÉGIME INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

A l'occasion du *Congrès international de la propriété industrielle*, qui doit avoir lieu à Paris, du 3 au 10 août, la librairie *Marchal et Billard* met en vente la collection complète des livraisons consacrées, par M^r Louis DONZEL, au commentaire et à la critique de la Convention internationale du 20 mars 1883. Cette collection qui ne comprend pas moins de trente-cinq livraisons de seize pages, et qui est le seul traité publié sur la matière, est indispensable à ceux qui ont besoin de se rendre compte de la nouvelle législation internationale des brevets, des marques de fabrique et des dessins et modèles industriels. Elle est en vente au prix de 40 francs.

L'administration du journal l'enverra *franco*, à titre de prime, à tous ses abonnés d'un an à partir du 15 juillet 1889.

Abonnement d'un an, Paris 12 fr. Province 14 fr. Etranger 16 fr.

AVIS A NOS ABONNÉS

Il arrive très fréquemment que nous recevons des demandes de consultations et de renseignements qui ne portent pas d'une façon suffisante le nom et l'adresse de l'expéditeur. Nous rappelons à nos abonnés que nous ne pouvons tenir compte des lettres qui ne contiendraient pas la dernière bande imprimée du Journal.

ÉCONOMIE ET FINANCE

Les indications des statistiques ne se démentent pas. Chaque semaine, quelque document affirme les progrès de la restauration économique du pays, aussi bien les tableaux du commerce que les bulletins de recettes des industries de transport ou les bilans successifs de la Banque de France. L'encaisse, or, de notre premier établissement de crédit est particulièrement prospère; les trois dernières semaines l'ont accrue d'environ 80 millions et l'ont portée à un chiffre voisin de 1,200 millions. C'est là un des effets les plus notables de l'affluence des étrangers venus à Paris pour visiter l'Exposition,

La reconstitution rapide de notre encaisse n'est pas seulement un signe de prospérité, à son tour elle a des conséquences très importantes en ce qu'elle nous vaut une situation très forte dans nos opérations de commerce avec l'étranger, qu'elle nous permet de solder avec une extrême facilité, grâce à la prime de notre billet de banque, même à Londres. En effet, le change de livre sterling s'est, depuis un mois, établi en notre faveur, elle vaut 25.15, ce qui ne s'était pas vu depuis de très longues années,

Il est peu probable que cette situation favorable se modifie avant la fin de l'année. Le succès de l'Exposition est loin de faiblir; il est plutôt à prévoir qu'il s'accroîtra avec les vacances. Dès lors, les effets particuliers que nous signalons se maintiendront avec la cause. Et ce n'est pas la récolte assurément, qui les diminuera, les avis de la province, réserve faite des accidents locaux, sont unanimes et autorisent à penser qu'il ne sera pas nécessaire de diminuer cette année notre encaisse métallique pour payer nos achats de grains.

Nonobstant, ces faits, le marché financier a une physionomie exceptionnellement découragée. La Rente a fléchi à 83,25; le Suez à 2,250; le Nord à 1,675; le Lyon à 1,300. On y parle beaucoup des élections. Les difficultés de la situation internationale, des armements de toutes les puissances, et d'autres choses encore dont on a parlé depuis longtemps. Il s'est tout uniment formé un parti de baisse, qui en ce moment l'emporte, comme il s'était formé, il y a trois mois, un parti de hausse dont l'audace et l'activité avaient été alors couronné de succès. Ce sont là de purs jeux de bourse qui ne doivent, en aucun cas, impressionner les capitaux en quête de bons placements. Au contraire, l'occasion est peut-être unique pour l'épargne intelligente de se procurer des valeurs de premier ordre à des prix très bas, savoir les actions et obligations du Crédit Foncier, les chemins de fer du Nord et de Lyon, des actions, parts de fondateurs et civiles du Suez.





L'ARCHITECTURE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Tous nos lecteurs connaissent l'esprit original et incisif de M. Frantz Jourdain ; s'il en fut jamais un qui ait su se dégager de vains préjugés, c'est assurément celui-là. Aussi n'avons-nous été nullement surpris que le « *Figaro de la Tour Eiffel* » lui ait confié son principal article d'inauguration.

M. Frantz Jourdain, ami de la *Construction moderne*, a bien voulu lui communiquer cet article et en autoriser la reproduction. Peut-être ne partageons-nous point sa manière de voir sur tous les points, mais lorsqu'il arrive à notre confrère, qui a bien souvent raison sous une forme piquante, d'émettre une opinion plus discutable, elle mérite toujours la réflexion du lecteur. Il est prudent de ne pas la repousser avant de l'avoir bien examinée sans parti pris.

Voici l'article :

Comme la musique, l'architecture est un art fermé, un peu mystérieux, un art qui s'exprime dans une langue dont la technicité effraie, un art dont la foule ignore les dessous, la cuisine, et dont la grammaire — inconnue des profanes — rebute et ennue les hommes du monde les plus ouverts aux manifestations intellectuelles. Aussi est-elle traitée en cendrillon par les critiques qui la laissent carrément de côté ou lui accordent de temps en temps, — dans des circonstances extraordinaires, — une parole de commisération. Eux qui sont compétents quand il s'agit de parler d'un livre, d'une pièce, d'un tableau, d'une statue, ne s'élèvent guère au-dessus du niveau du public dès qu'ils se trouvent devant un monument : ils jugent à la bonne franquette, sans s'appuyer sur aucun raisonnement, se laissant aller à leur impression première, louant ou attaquant *de chic* et, quatre-vingt-dix fois sur cent, admirant une œuvre parce que le constructeur a empilé une quantité formidable de pierres les unes sur les autres, ou simplement parce que « c'est haut ».

Il ne faudrait pas tomber dans ce travers au sujet de l'Exposition universelle. Les travaux qu'on y exécute sont la résultante d'une poussée intellectuelle si puissante, si générale,

qu'il serait fâcheux de ne pas l'analyser et de contempler cette ville de Titans sans raisonner son admiration. Or, sans se perdre dans des études arides et longues, rien n'est plus facile, avec un peu de réflexion, que de comprendre la portée très particulière, très caractéristique de l'évolution architecturale qui s'opère en ce moment au Champ-de-Mars.

On s'est longtemps plaint que le XIX^e siècle n'eût pas de style personnel. Fondé jusqu'à un certain point, ce reproche va, je le crois, tomber aujourd'hui dans le vide. Empêtrés dans les formules classiques dont l'École des Beaux-Arts tient boutique, que l'État chérit et que l'Institut conserve précieusement, — comme le feu sacré de Vesta, — les architectes, même les plus distingués, s'étaient à de rares exceptions près stérilisés dans des efforts inutiles et énervants. Mais il existe quelque chose de plus fort que les sectes, les écoles, les préjugés, les traditions, le parti pris, c'est la nécessité, cette force aveugle et brutale avec laquelle on ne discute pas. Quand il a fallu résoudre les multiples et compliqués problèmes soulevés par la construction d'une Exposition universelle comme celle de 1889, on a bien été obligé de jeter au panier les formules empiriques qui tombaient en putréfaction et d'abandonner une esthétique démodée, inapplicable au monde moderne. A des besoins nouveaux, des formes nouvelles. Et alors on a mis courageusement la cognée dans la forêt séculaire : plus de colonnes qui encombrent, plus d'épaisses maçonneries qui arrêtent la circulation, plus de frontons inutiles, plus d'entablements qui écrasent, plus de coupes en pierres massives, plus de scolastique préhistorique, plus d'entraves pédantes au bon sens et aux besoins d'un peuple. Au lieu de ce fatras tyrannique et étroit, des armatures de fer laissent librement passer la lumière et l'air, des points d'appui élégants n'ayant que l'équarrissage mathématiquement nécessaire à la résistance et à la stabilité des dômes audacieux, s'élevant, sans efforts, de 40 et de 50 mètres dans l'air, des portiques spacieux dont les supports graciles et largement espacés ne gênent ni la vue, ni la marche.

C'est plus qu'une évolution, c'est une révolution.

Est-ce à dire qu'aucune tentative n'avait encore été osée dans ce sens ? Evidemment non. Des modifications de cette importance ne s'opèrent pas en quelques mois et les styles ne changent pas comme un décor de féerie au Châtelet.

En 1867 et en 1878 on était déjà entré dans la voie indépendante que je signale. Mais les ingénieurs s'étaient seuls aventurés et le chaudron de 1867 ne brillait pas précisément par les qualités artistiques. A la dernière Exposition universelle, les architectes s'étaient un tantinet enhardis, et ils avaient essayé d'agrémenter de coups de crayon et de pinceau la maussade tôlerie de leurs frères ennemis les faiseurs d'*x*. Avec quelle timidité, il est vrai, s'étaient-ils attelés à la besogne ! Cette fois, imitant le chien du jardinier, les architectes ont mis de côté leur bouderie intempestive et, se jetant hardiment dans la lice, ils ont produit une admirable œuvre d'ensemble qui arrête et précise ainsi qu'un éclatant manifeste, des notions architecturales jusqu'ici vagues et confuses.

Sans croire à la création d'une courbe, comme l'écrivait récemment un inspecteur des beaux-arts candide, qui ne se doutait pas que la ligne de courbure d'une ferme métallique n'est nullement fantaisiste, mais bien imposée par le calcul, par le tracé de l'épure, — on doit reconnaître que nous voyons enfin un monument totalement affranchi de l'influence grecque, romaine, gothique, renaissance ou xviii^e. En comparant les palais du Champ-de-Mars à la Madeleine, à la Sainte-Chapelle, à Versailles, à l'Opéra, on ne découvrira aucune similitude entre ces différentes constructions et celles qui s'élèvent vis-à-vis du Trocadéro. La colonne et le pilastre, sans lesquels il semblait impossible d'avoir une façade monumentale, ont brusquement disparu; le sempiternel et monotone entablement est remplacé par un couronnement à la silhouette mouvementée; les fenêtres, aux proportions despotiquement imposées, sont devenues des verrières aussi larges que cela est nécessaire; les portes se sont transformées en vastes baies sous lesquelles la foule circule à l'aise sans craindre l'écrasement; tout en conservant son harmonieuse élégance, la construction loyalement accusée montre sa puissance et sa force; l'extérieur laisse deviner la destination de l'intérieur; le plâtre ni la brique ne dissimulent plus, sous un mensonger décor, le métal qui, vainqueur d'un préjugé imbécile, reçoit la consécration officielle de l'art monumental; les parties d'élévation qui ne supportent que leur propre poids — les remplissages — ne sont plus alourdies par des enduits, mais décorées par des terres cuites laissant suivre de l'œil les lignes de l'ossature générale, tout en rompant l'uniformité des surfaces métalliques et coupant la rigidité de la perspective. L'industrie contemporaine, si riche pourtant et si parcimonieusement mise jusqu'à présent à contribution dans la construction, a été cette fois appelée à jouer un rôle prépondérant dans la décoration: les stafs, les faïences, les laves émaillées, les briques teintées, les tuiles vernissées, les zincs laqués, les enduits colorés, employés à profusion dans ces palais féériques, jettent une chatoyante et étincelante poudre d'or sur l'ensemble qui, sous le soleil, rit et pétille ainsi que le vin de France.

Remarque intéressante: des trois architectes chargés des constructions au Champ-de-Mars: M. Formigé pour le palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, M. Bouvard pour le palais des Industries diverses, et M. Dutert pour la galerie des Machines, — c'est le grand prix de Rome, M. Dutert, qui est entré le plus franchement dans la voie révolutionnaire et qui a jeté avec le plus d'entrain, par-dessus la Tour Eiffel, les souvenirs du passé et les préceptes classiques.

Le succès a d'ailleurs pleinement récompensé le sacrifice, car la galerie des Machines, avec sa fantastique portée de 115 mètres sans tirants, son envollement audacieux, ses proportions grandioses, sa décoration intelligemment violente, est une œuvre d'art aussi belle, aussi pure, aussi originale, aussi élevée qu'un temple grec ou une cathédrale gothique. En entrant sous cet immense vaisseau, — véritable église érigée à la vapeur, la divinité moderne, on se sent pris d'enthousiasme et, quelque Parisien, quelque sceptique, quelque blagueur qu'on soit, on entend furieusement vibrer cette pauvre corde du chauvinisme qu'on faisait semblant de croire brisée pour toujours.

S'il était indispensable de mêler la critique à l'éloge, je reprocherais à M. Formigé d'avoir bouché avec des cloisons en bois les vastes baies de son palais des Beaux-Arts et de s'être aperçu — trop tardivement, — qu'il était impossible d'accrocher des tableaux après des vitres. Je le querellerais aussi pour avoir sacrifié une place dévorante à son escalier, au détriment d'œuvres d'art qui vont se morfondre dans des vestibules. De son côté, M. Bouvard, un artiste très personnel et de grand talent en tous cas, a, je le crains, exagéré l'échelle de sa décoration et, en voulant éviter la mièvrerie et les maigreurs, est peut-être tombé dans la lourdeur et la vulgarité. Mais ces réserves sont-elles bien de saison en ce moment? On n'exécute pas un aussi prodigieux tour de force, on n'enfante pas de pareils monuments en deux ans, sans commettre des erreurs que l'étude aurait facilement écartées; du reste, les exceptionnelles qualités dont les constructeurs ont fait preuve effacent les quelques taches sur lesquelles je ne veux pas équitablement m'appesantir.

En résumé, la France doit s'enorgueillir d'un effort qui, au point de vue aussi bien cérébral que manuel, autant par la conception que par l'exécution, dépasse les prévisions les plus optimistes, qui place notre architecture nationale à la tête d'un mouvement dont l'importance marquera dans l'humanité et qui prouve une fois de plus de quelles inimitables merveilles sont capables l'artiste et l'ouvrier français dès qu'ils s'unissent dans un amour commun pour l'utile, le vrai, le grand et le beau.

FRANTZ JOURDAIN.

CORRESPONDANCE

LE TRIOMPHE DE L'ÉCOLE

CHER MONSIEUR,

Je lis aujourd'hui, dans le journal *l'Architecture*, une affirmation tellement pyramidale du confrère Roux, que je crains d'avoir mal compris et que je viens lui demander d'être assez aimable pour bien préciser sa pensée.

« Les constructions de l'Exposition — dit-il — consacrent le triomphe éclatant des élèves de l'École des Beaux-Arts ».

Rêve-je ou ne rêve-je pas ? — comme dit Lassouche. C'est étonnant comme il est facile, avec un peu d'habitude, de voir blanc ce qui est noir, et tricolore ce qui est vert pomme ! Je croyais au contraire que les constructions de l'Exposition étaient faites contre et malgré l'École des Beaux-Arts. Est-ce moi ou le camarade Roux qui erre ? Voyons, sérieusement, est-ce que la porte du quai d'Orsay, le pavillon des Colonies, le palais des Arts Libéraux, la Galerie de 30 mètres, la rue du Caire, la plupart des pavillons étrangers, les constructions exotiques de l'esplanade des Invalides, la Galerie des machines, la tour Eiffel, sont le produit de l'enseignement professé aux Beaux-Arts ?

J'ai dû mal comprendre la pensée exprimée dans *l'Architecture*. En tout cas, je serais content tout plein d'avoir une réponse catégorique du confrère à ce sujet. Il y a des cas où il est indispensable de mettre les points sur les i pour couper court à une légende imbécile qui s'implanterait de suite dans le crâne des gogos, et je paye un lapin à celui qui me prouvera que la Galerie des machines est un projet d'école et que c'est en potassant les villas italiennes et les temples romains que MM. Eiffel et Sauvestre ont — fatalement — élucubré leur Tour de 300 mètres.

Si je gagne, nous mangerons le lapin ensemble, en regardant les danseuses Javanaises qui sont peut-être des Florentines déguisées, du temps des Médicis, et revêtues des costumes dessinés par Cabanel. On ne peut pas savoir.

Cordialement à vous.

Frantz JOURDAIN.

DES JURYS PROFESSIONNELS !!

1^{er} juillet 1889.

Le *Figaro* d'aujourd'hui s'attaque aux Comités de Lecture des théâtres subventionnés, comités presque exclusivement composés de comédiens que l'on charge d'accueillir ou de repousser les manifestations d'un art qui n'est point le leur. Dans son article intitulé : MON PROJET, Caliban relate ainsi une conversation qu'il eut naguère avec M. Larroumet, directeur des Beaux-Arts :

« — Ah ! Caliban ! si vous vouliez ne pas rire toujours !...
« Railler une institution ridicule, c'est beaucoup, mais ce n'est pas assez ! Nous donner le moyen d'en réformer les abus, à la bonne heure ! Il est clair que les intérêts des lettres sont compromis quand ils sont confiés aux comédiens de la troupe d'État. Nous sommes là-dessus d'accord avec vous, qui l'êtes avec l'opinion publique. Avez-vous une idée pour la réforme du Comité de Lecture, et, si vous en avez une, pouvez-vous nous la dire avec la gravité requise ? Parlez, on vous oit des hauteurs ! »

« — J'en ai une, et je ne ris plus, puisqu'il ne faut plus rire, en France, pour paraître sérieux. »

« Pensez-vous d'abord que tous mes confrères ne sont pas, comme dirait M. Lejeune, des canailles ? Les croyez-vous capables d'être aussi honnêtes que les comédiens les plus honorables, d'avoir une conscience et d'aimer, eux aussi, leur patrie et sa gloire artistique ? Car tout est là et il y a beau temps qu'une réforme serait accomplie, même par le gouvernement le moins libéral, si on admettait qu'un littérateur français peut être autre chose qu'un coquin doublé d'un imbécile. »

« Moi je le suppose, et mon projet s'appuie sur cette hypothèse. »

« — Aboutissez ! »

« — J'aboutis entre vos mains, cher monsieur Larroumet, et voici le modeste projet dont la mise en œuvre suffirait peut-être à éterniser votre souvenir dans le cœur des dramaturges. »

« Étant donnés les abus, injustices, erreurs et mécomptes des systèmes actuellement en usage, à Paris, pour la réception, représentation et exploitation des œuvres de l'art théâtral — systèmes dont quelques-uns sont abusivement patronnés par le Gouvernement — la Société des auteurs dramatiques, afin d'y parer de son mieux, en attendant la réforme, se constitue en jury professionnel et elle arbore, comme la Société des peintres et des statuaires, sa bannière de corporation. »

« Le droit à la production dans les Arts et Métiers, est imprescriptible ; il ne peut être entravé par des privilèges, fussent-ils historiques. Or, comme il semble malheureusement démontré que les produits de l'art théâtral ne sauraient atteindre au public sans la garantie d'intermédiaires soi-disant accrédités, mais la plupart du temps sans mandat et toujours arbitraires, la corporation arrête et fixe à elle-même l'autorité dans la matière, elle se constitue juge responsable et courtière des ouvrages de ses membres. Elle les invite à élire un jury professionnel par lequel seront réglés et sauvegardés les intérêts de leur corps d'état. »

« Ce jury décidera par examen, sinon de la véritable valeur d'art — car nul n'en décide — du moins de la viabilité scénique des pièces et il sera chargé de les présenter, s'il y a lieu, au public. »

« Les comédiens joueront la comédie. »

« Tel est mon projet, monsieur le directeur, et quoique je l'aie fait grave, je vous vois rire encore ; tant les questions qui touchent les lettres semblent drôles en République ! Mais, si vous en riez, vous, tous mes confrères vont s'en tordre, et me voilà pour longtemps ridicule. »

« J'avais bien un autre projet, plus sage peut-être et moins long. Il consiste à faire jouer la réception des pièces, à pile ou face, sur la place de la Concorde, par un honnête homme. Mais ce serait toujours un comédien ! et jamais un homme de lettres, paraît-il. »

*

Auprès de beaucoup d'administrations et des jurys administratifs qui en émanent, les architectes sont placés dans une situation semblable à celle des auteurs dramatiques, soumis au bon plaisir des comédiens. L'exécution d'un projet d'architecture dépend d'un administrateur ou d'un jury incompetents ; ce sont les comédiens qui gouvernent les auteurs, dont ils ne devraient être que les interprètes remplis d'égards. Si l'administrateur, si le comédien leur sont contraires, l'artiste ou le poète ne pourront jamais produire d'ouvrages sous leur forme définitive. Un comptable décide de la qualité des projets de bâtiments ; un comédien qui récite, à qui l'on souffle ses rôles, juge en souverain ce qu'il devrait jouer seulement. Ce sont les inférieurs qui commandent à leurs supérieurs, qui

leur ouvrent ou leur ferment la carrière. C'est la plante parasite étouffant l'arbre qui la supporte! C'est l'agent qui est devenu le chef, c'est le valet qui ordonne à son maître! L'architecture française n'est plus aux architectes! La scène française n'est plus à Molière, elle est à Mascarille, à Jodelet, à Scapin! Et s'il arrive que Scapin ait réellement de la fourberie, il en résulte des effets incalculables!

Certes, les jurys professionnels que demande Caliban seraient, eux aussi, formés avec des hommes, c'est-à-dire avec de faibles êtres trop souvent mus par la vanité, l'orgueil, l'envie, par toutes les passions; mais au moins leur verdict serait celui de gens compétents dont l'autorité, faste ou néfaste, est celle que le Destin nous a infligée. Mais ce n'était pas la destinée de nos conceptions d'être soumises au verdict de jurés incompetents! Il n'est pas dans l'ordre inévitable des choses que la destinée professionnelle des auteurs dépende des comédiens plutôt que des auteurs!

Aussi le brave Caliban n'a-t-il pas désespéré de l'avenir. Il mène depuis quinze ans, seul et sans aide, une campagne contre « les fermiers généraux de la Littérature dramatique ». Il veut les remplacer par un jury professionnel. Parce qu'il faut une scène, des décors, des acteurs, un directeur, des quinquets, beaucoup d'argent pour présenter au public les œuvres dramatiques, Caliban propose de soumettre la réception des pièces de théâtre à l'examen d'un jury professionnel.

Ainsi qu'à l'écrivain de théâtre, il faut des auxiliaires à l'architecte pour que son ouvrage aille au public; il lui faut obtenir la réception d'un projet ou sa nomination à un emploi. Mais il arrive trop fréquemment que cette réception et cet emploi dépendent d'un député, d'une jolie femme ou d'un jury administratif. Quelquefois c'est encore un comédien qui en dispose, ou un savant, ou un littérateur, ou un cordonnier, ou un esthéticien, ou un avocat, ou un diplomate. Ce n'est jamais un architecte!

Caliban! Caliban! Il n'y a pas au monde que des auteurs dramatiques, des peintres et des statuaires! Il y a des architectes qui exercent un art capable d'intéresser. Parmi nous, comme parmi vous, il y a des lyriques et de fins virtuoses. Nous courtisons une autre Muse que la vôtre, nous sommes frères en Apollon. Si vous avez l'affliction d'être à la merci des jurys administratifs. Quand nous souffrons, c'est que l'architecture est malade; quand l'architecture est blessée, c'est nous qui ressentons sa douleur! Pour vous et pour nous, voici bien le remède au mal le plus cuisant: des jurés compétents, des jurés élus, des jurys professionnels!

Dans les jurys d'architecture qu'elles réunissent, les administrations admettent, introduisent même volontiers, une minorité de jurés architectes dont l'intervention est presque toujours impuissante, mais dont la présence sert à donner aux jugements la sanction indispensable. Dans ces « commissions mixtes » qui ne sauraient avoir aucune autorité morale, toujours plusieurs de nos très aimés et très vénérés confrères ont la négligence de siéger. Il leur suffirait cependant, à eux, pour provoquer un mouvement favorable, de protester hautement contre la composition irrationnelle des jurys. Aussitôt qu'un jury administratif est constitué, le verdict qu'il

va prononcer est déjà suspect. Tout juré élu doit à ses électeurs de récuser les jurés incompetents. Un conseil d'architecture doit être composé d'architectes. Le pain doit être fait par des boulangers et le vin par des vigneron. Voilà la doctrine!

Les jurys professionnels entendraient tous les avis, d'où qu'ils viennent. Tout Français pourrait être admis à soumettre des renseignements à leur appréciation, à produire et à faire valoir des réclamations pour qu'il en soit délibéré, mais le plus puissant des potentats ne devrait avoir qu'une voix consultative dans les assemblées de techniciens. Personne n'aurait plus le pouvoir de trancher les questions spéciales, de casser les arrêts des juges compétents, de déclasser des ouvrages; mais l'administration, qui a la répartition du budget, demeurerait libre de poursuivre ou d'abandonner l'exécution des projets que les jurys auraient classés. En somme, l'administration serait mieux informée, mieux instruite. En restant dans ses attributions, en observant la séparation des pouvoirs, elle deviendrait plus utile.

Des jurés élus! Des jurys professionnels! Cela paraît bien simple, o Caliban! et cependant pour lever de tels lièvres, il faut avoir le diable au corps. Aujourd'hui — voilà bien où nous en sommes, — il faut être possédé d'un démon fantasque pour avoir l'audace de proposer qu'on rétablisse une institution pareille, pour désirer que chacun soit à son poste, pour recommander aux auteurs dramatiques de s'occuper de leurs affaires, aux architectes de défendre l'architecture et aux comédiens de jouer la comédie.

E. LOVIOT.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

L'ARCHITECTURE DES BATIMENTS DE L'EXPOSITION

ENTRÉE DU PAVILLON DES ARTS LIBÉRAUX

PLANCHE 91.

Les deux pavillons des Beaux-Arts et des Arts Libéraux se font pendant. Il ont tous deux été construits par M. Formigé. La façade est en pierre, ornée de céramiques. Le dôme et toute l'ossature intérieure sont en fer. Ces palais ont une grande nef de 50 mètres de large, franchie d'une seule portée par des fermes Contamin absolument semblables à celles du Palais des Machines; les dimensions seules diffèrent. Le dôme, sur pendentifs, est très intéressant à étudier comme construction en fer. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

PORTE DE LA GALERIE SUFFREN

Le grand jardin central est bordé par les palais des Beaux-Arts et des Arts Libéraux, construits tous deux par M. Formigé. Des galeries, perpendiculaires à la longueur de ces palais, les séparent des expositions étrangères, et servent d'entrée à l'Exposition. Elles sont ornées de portes monumentales à leurs deux extrémités. Notre gravure représente la porte de la galerie Suffren du côté du jardin. On voit par quelle simplicité l'architecte a obtenu un effet de grandeur très imposant. C'est à peine si la céramique vient jouer son rôle dans l'archivolte et à l'extrémité des pilastres.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889. — Porte de la galerie de Suffren. — Architecte : M. Formigé.



ÉCOLE DES BEAUX - ARTS

Concours de 2^e classe.

Le professeur de théorie avait proposé pour sujet du concours de composition : *un Restaurant.*

Cet établissement, d'un ordre secondaire, avait sa façade antérieure sur une place, celle postérieure sur une rue et était limité sur ses côtés par des murs mitoyens.

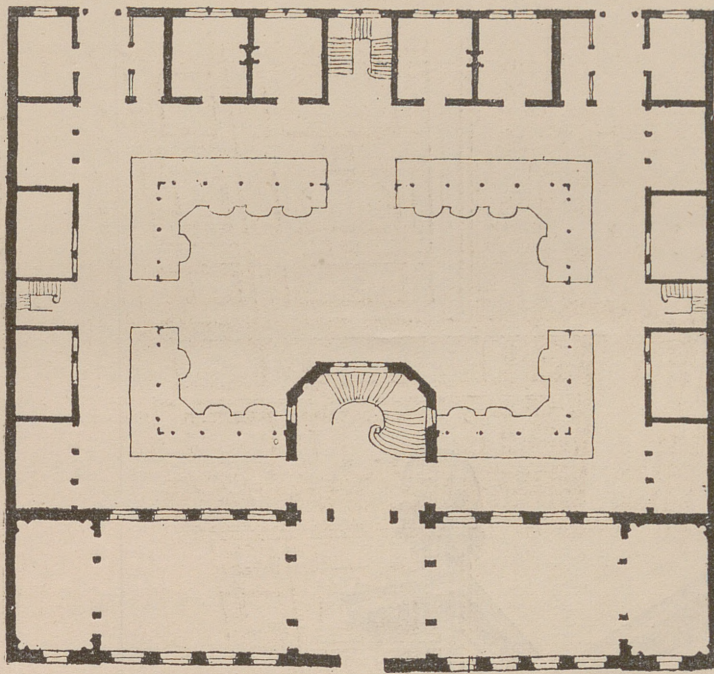
Il pouvait être précédé d'une cour et avait pour parties principales : un vestibule, une salle d'introduction où se dispo-

saient le comptoir et les buffets ; un ou deux escaliers ; trois salles à manger, dont une plus grande que les autres, pour servir au besoin de salle de bal ; quelques pièces de diverses grandeurs pour des repas de famille ou de société et dix ou douze cabinets particuliers. Les salles principales devaient être accompagnées des pièces accessoires nécessaires et d'escaliers de service.

Un espace découvert, planté d'arbres, orné de fontaines jaillissantes et entouré de portiques ouverts, était à disposer pour manger en plein air dans la belle saison.

Ces diverses parties étaient contenues dans un rez-de-

Un Restaurant. — Projet de M. Binet.



chaussée et un premier étage; au second, où pouvaient être des loges ouvertes, étaient aussi les logements des maîtres de l'établissement et des gens de service.

La cuisine, les offices, les caves et les autres dépendances étaient dans un sous-sol formant soubassement; des cabinets d'aisance avec lavabos se disposaient de la manière la plus convenable. La plus grande dimension du terrain n'excédait pas 60 mètres.

Le plan de M. Binet, élève de M. André, dont nous avons fait un rapide croquis et qui a obtenu une première mention était assurément l'un des plus simples et des plus satisfaisants. L'espace découvert était particulièrement bien disposé. Au premier étage, la grande salle à manger pouvant au besoin servir de salle de fêtes s'ouvrait sur toute la longueur de la façade. Cette façade était également fraîchement rendue, dans une sorte de style à la moresque suffisamment attirant et gai, sans trop d'allures de guinguette. Et là était l'écueil; tout en évitant la froideur et le guindé, tout en y chassant l'ennui, il fallait conserver à cette façade une certaine tenue. Sans doute les teintes vernissées, les faïences, les mosaïques y trouvaient un juste emploi; encore fallait-il y apporter certain tempérament et ne point tomber dans de grossiers bariolages avec accompagnement de mâts, de drapeaux, de tout l'attirail ordinaire des fêtes publiques. La plupart du reste l'ont ainsi compris et plusieurs sont demeurés dans la note juste.

Après la première mention décernée à M. Binet, des secondes mentions ont été accordées à MM. Chifflet, — Bardéy, — Gossart, — Ballé, — d'Hout, — Picard Léon, — de Bélie, — Lagrave, — Sirot, — Armbenster, — Bertrand Frédéric, — Guillaume, — Mouré Félix, — Olivier, — Martineau.

Pour les éléments analytiques le sujet du concours était : *une chapelle jardinale*. Cette chapelle, considérée comme un petit temple consacré au patron des jardiniers, eût été située au milieu d'un vaste jardin orné de fleurs, d'arbustes et d'arbres variés. A l'intérieur, elle était décorée d'une statue et contenait une petite sacristie-bibliothèque où, sur quel-

ques rayons, eût été placée une collection de livres spéciaux relatifs à l'horticulture.

La construction devait appartenir, surtout pour la partie supérieure, à l'ordre toscan primitif, c'est-à-dire en pierre pour la colonne et en bois pour l'entablement. La charpente pouvait être apparente; la couverture était en tuiles plates et tuiles creuses, forme antique, avec antéfixes.

La plus grande dimension du terrain n'excédait pas 12 mètres, compris les emmarchements.

Pour être franc, je dois déclarer que cette chapelle jardinale n'a pas mis les concurrents (très nombreux cependant) en grands frais d'imagination. Il est vrai qu'on ne leur demandait pas — le but de ces concours étant de faire étudier des détails qui étaient ici l'entablement, le chapiteau et la base des colonnes. — Mais ne pas trouver autre chose, comme façade de chapelle, qu'un mur pignon devant lequel se dressent deux colonnes et un fronton, en vérité, c'est peu. C'était assez pourtant, puisque soixante-quatorze de ces façades, c'est-à-dire à peu près toutes, se sont vu décerner une seconde mention.

Les esquisses étaient plus divertissantes, et les imaginations s'y sont rattrapées en s'y donnant libre carrière. Leur sujet était : *une Bastide*. Aux environs des villes du Midi de la France, disait le programme, et plus particulièrement autour de Marseille, on trouve de petites habitations d'été qu'on appelle bastides. C'est là qu'à l'ombre des treilles, des orangers, des myrthes, et le plus souvent en vue de la mer, les habitants laborieux des villes vont chercher le repos et la fraîcheur.

Comme la plupart de ces habitations, celle qu'il s'agissait de projeter devait se distinguer plutôt par le charme pittoresque de ses dispositions que par des formes architecturales recherchées.

Adossée à une montagne et ayant pour base des rochers, elle se composait d'un soubassement formant cave et cuisine; à l'étage principal de deux pièces : salle à manger et petite chambre; un escalier eût conduit au premier étage, où étaient deux chambres à coucher, et à une terrasse supérieure.

Le petit bâtiment n'avait pas plus de 10 mètres dans sa plus grande dimension, non compris les parties accessoires; perron, escaliers, extérieurs, etc.

Quel charmant programme! Et pourquoi de temps en temps n'en proposerait-on pas de semblables, pour les concours de deux mois? Au moins aurait-on le temps d'en étudier les façades et peut-être alors se livrerait-on à quelques recherches. Pourquoi toujours de grandes compositions dans lesquelles on ne travaille que le plan. Les façades ont bien aussi leur intérêt. Certainement, alors qu'on trouve parmi les esquisses de si ravissantes indications, on obtiendrait d'heureux résultats en reprenant ces esquisses et les livrant à une étude sérieuse et approfondie. Que ne l'essaierait-on une fois?

Les esquisses mentionnées ont été celles de MM. Hébrard, — Guillaume, — Davi, — Binet, — Gonthier, — Genet, — Rudoz, — Leroy Elie, — Hulot, — Mouré Félix, — Delassus, — Warrem, — Delaunay, — d'Hout, — Bertrand Frédéric.

UN ANCIEN ÉLÈVE.

LES TEMPLES SOUTERRAINS DE L'INDE

LES TEMPLES D'ELLORA ET D'ELEPHANTA

(Voyez page 433.)

D'autres viharas bouddhistes ont trois étages, ce sont le Don Thal et le Tin Thal. Ils ont chacun une cour d'honneur de la même largeur que leur façade. Celle du Don Thal a 31 mètres de largeur sur 13 mètres de profondeur environ, celle du Tin Thal est plus grande encore, ayant près de 33 mètres sur 14. Les salles intérieures sont soutenues par des piliers comme au Das Avatara, les parois des murailles sont aussi garnies de grandes sculptures dans les entre-colonnements *des pilastres engagés dans le roc*.

La plus grande curiosité des monuments d'Ellora est le groupe des temples connus sous le nom de Kylas qui appartiennent à la secte dravidienne. Le plan de Kylas n'offre aucun point de ressemblance avec les autres monuments cités et l'originalité de sa composition est unique en son genre. Les religieux ont creusé la pente de la montagne sur trois faces de façon à isoler complètement au centre un immense bloc dans lequel ils ont su tailler un temple admirable (fig. 3) avec ses chapelles annexes. Ces temples découpés dans la montagne sont ainsi à ciel ouvert et sculptés extérieurement en forme de pagodes. La pagode centrale peut avoir environ trente mètres de hauteur. Littéralement couverts de sculptures composées avec un art infini, ils forment un ensemble extraordinaire. Nous entrons tout d'abord en C dans le Gopura ou pavillon d'entrée, les figures de Siva et de Vishnou sont auprès de la porte, au fond sous le pont taillé dans le roc un grand bas-relief représente la déesse Lakshmi assise sur des fleurs de lotus. A ses côtés sont deux grands éléphants, qui en élevant leur trompe au-dessus de sa tête, lui donnent des ablutions. La grande cour intérieure a quatre-vingt-deux mètres de longueur sur quarante-six mètres de largeur environ.

Les perspectives superbes du cloître qui entoure le temple central (pl. 72), les éléphants de pierre placés en E et E. Les obélisques GG couverts d'arabesques, qui étaient destinés à porter des feux pendant les cérémonies, frappent tout d'abord vos yeux. L'étonnement redouble encore à la vue du Mantapa D et du grand temple central qui semblent posés sur des soubassements fantastiques où tous les dieux de la mythologie hindoue avec des monstres symboliques et des rangées d'éléphants sont sculptés dans le roc en haut-relief. Ce sont autant de cariatides, d'allure étrange et mystérieuse destinées certainement à frapper de crainte ou d'admiration l'imagination de l'antique population indienne (fig. 4).

Deux perrons placés en S et S, près de la première entrée de Kylas mènent au-dessus de ce soubassement sans pareil, sur le sol même des temples. L'intérieur de la pagode centrale ornée de seize magnifiques colonnes revêtues autrefois de peintures ainsi que les murs latéraux, le sanctuaire du milieu qui contient la grande idole sont composés avec une entente parfaite des proportions architecturales. L'imagination reste saisie d'un ensemble si majestueux. On sort de ce temple par deux portes taillées sur ses bas côtés. Elles

donnent accès sur une plate-forme où se trouvent cinq pagodes (A) de moindre importance qui accompagnent le temple central par le luxe de leurs sculptures et l'élégance de leurs proportions.

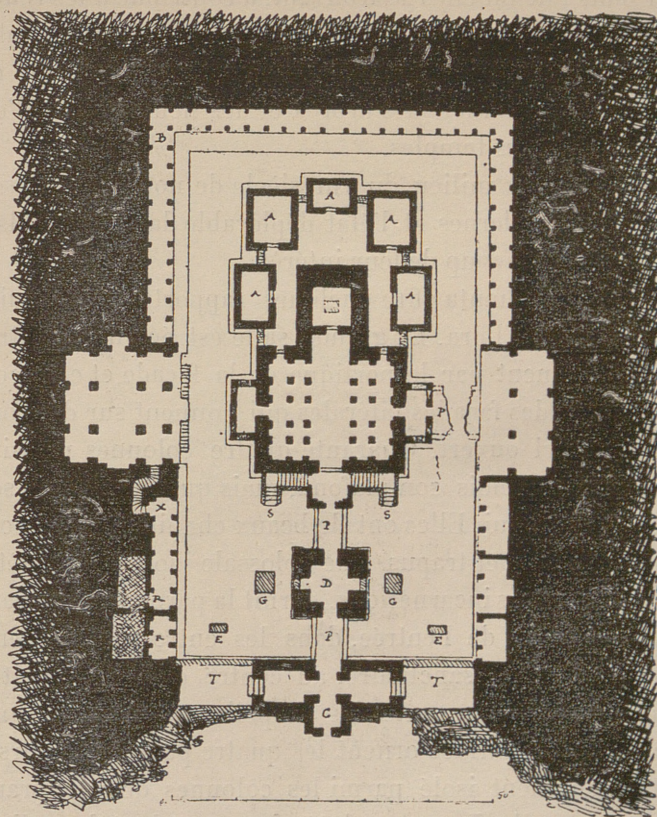
Autour de ces temples isolés, des excavations grandioses ont été faites dans les flancs latéraux de la montagne pl. 72. On voit en B au rez-de-chaussée le grand cloître orné de toute une série de bas-reliefs représentant les principaux dieux du paradis hindou. Les murailles latérales renferment des grandes salles de deux étages entièrement ornées également de sculptures de divinités diverses. Des colonnes aux proportions trapues en supportent les plafonds. Un petit escalier, taillé dans la montagne en X, mène à l'une de ces salles. On communiquait autrefois à celle qui lui fait pendant, par un pont de pierre aujourd'hui rompu.

Il en existe deux encore actuellement (voyez P et P sur le plan). Ils relient le temple central au premier étage du pavillon détaché D ou Mantapa et à celui du pavillon d'entrée C ou Gopura. A la gauche du plan, en R R sont encore d'autres salles aujourd'hui presque entièrement détruites par suite des éboulements des rochers. Des terrasses T et T dominent le rez-de-chaussée massif de la cour. Ces constructions faites sur un plan d'ensemble remarquable sont véritablement sans égales dans le monde entier.

On voit ainsi combien les artistes de ces époques reculées avaient le sentiment de leur art, et on admire le goût extrême qui présidait à toutes ces merveilleuses constructions souterraines.

Lorsqu'on a visité ces temples admirables, on ne saurait parler longuement des grottes bien connues d'Elephanta qui

Fig. 3. — Plan d'ensemble des temples de Kylas à Ellora.



A. Petits sanctuaires. — B. Cloître. — C. Gopura. — D. Mantapa. — E. Eléphants taillés dans le roc. — G. Obélisques. — P. Ponts de pierre. — R. Salles ruinées. — S. Escaliers conduisant au temple central. — T. Terrasses. — X. Petit escalier conduisant à la salle du premier étage.

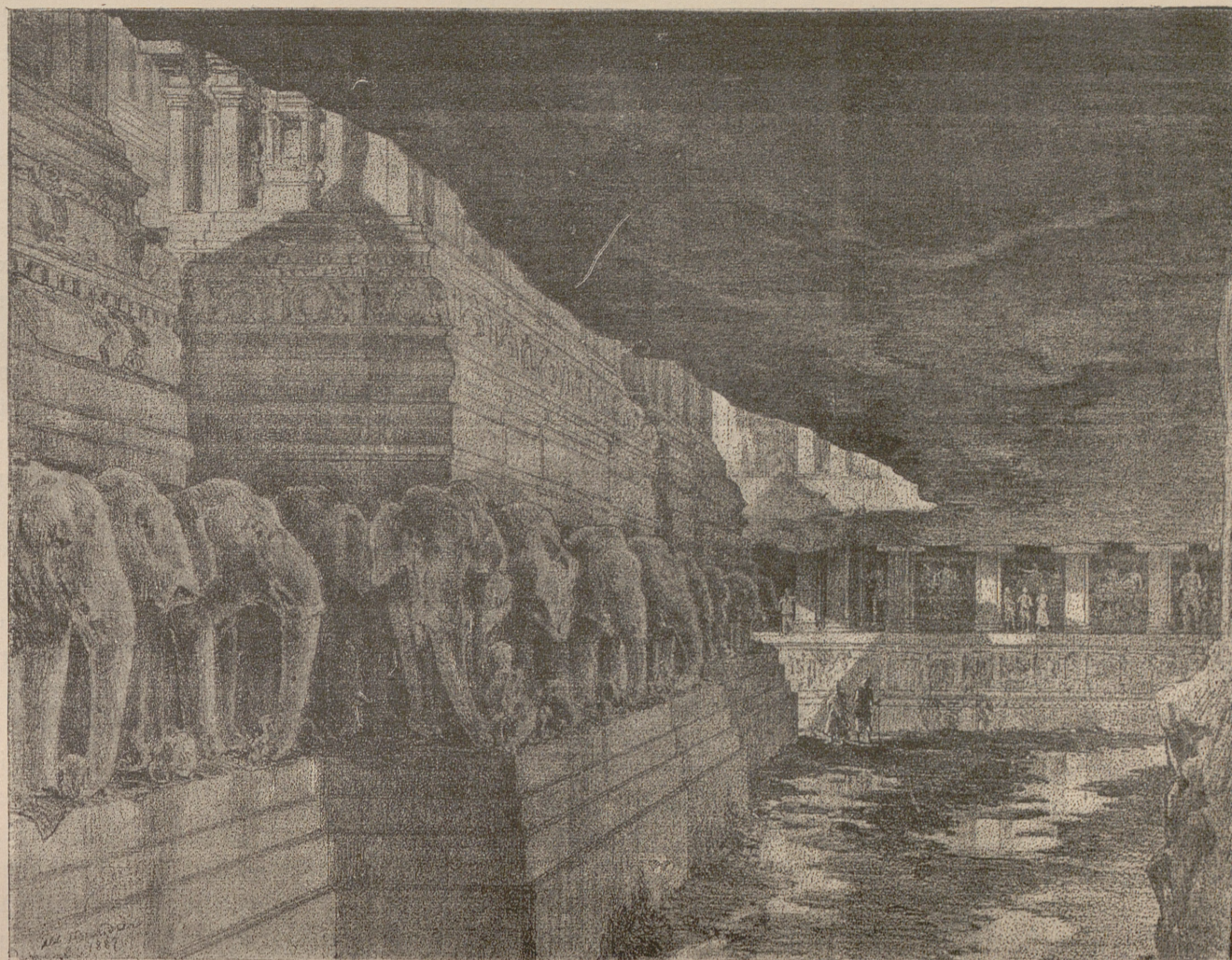


Fig. 4. — Soubassement du temple de Kylas, à Ellora.

sont très voisines de Bombay. La belle promenade en bateau à voile, qu'il faut faire dans la baie de Bombay pour aller les visiter dans l'île où elles se trouvent, a contribué à les rendre populaires. Aussitôt débarqué, on monte par un bel escalier de pierre, composé de près de quatre cents marches, qui vous conduit au milieu des arbres et des fleurs jusqu'à l'entrée principale des temples.

Creusés vers le milieu du VIII^e siècle de notre ère, ils sont relativement modernes et l'état déplorable dans lequel ils se trouvent ôte beaucoup de leur intérêt.

Le plan d'Elephanta offre quelques rapports avec celui de Dumar Lena d'Ellora. La grande salle est éclairée par trois côtés, directement par le portique de la façade et en second jour par ceux des façades latérales qui donnent sur des cours creusés à ciel ouvert. Quarante-quatre colonnes massives soutenaient autrefois son plafond, mais quelques-unes sont brisées aujourd'hui. Elles ont de beaux chapiteaux composés de tores cannelés et trapus. Une colossale idole à trois têtes, Siva dans ses trois incarnations, garnit la paroi de la muraille du fond. A droite de l'entrée, dans les entre-colonnements, se trouve un petit sanctuaire, au centre duquel on voit un Lingam, comme dans toutes les chapelles vouées à Brahma. De colossales cariatides ornent les quatre pans extérieurs de ce petit monument isolé parmi les colonnes de cette grande et imposante salle. Les cours latérales possèdent des cellules et d'autres sanctuaires, de curieux bas-reliefs malheureusement bien mutilés, y sont aussi sculptés. Le centre de ces cours est occupé par des sources d'eau limpide au bord des-

quelles se baignent les fleurs et les plantes qui s'élèvent le long des rochers. Elles donnent de la fraîcheur à ces lieux sacrés qui sont abandonnés depuis trois siècles environ, après les invasions successives des Portugais et des musulmans.

Albert TISSANDIER.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Clôture. — Mauvais état. — Réfection.

Mon client A... est propriétaire, dans une ville, d'un mur de clôture construit par lui il y a quelques années seulement, mais qui par suite d'affouillements causés par un bief d'irrigation adjacent, surplombe du côté du voisin B... de 0^m40 environ sur 2^m30 de hauteur au-dessus du sol.

Ce mur n'est donc pas en bon état mais, à mon avis, le bief étant aujourd'hui supprimé, il peut durer encore longtemps, dix ans et plus, peut-être.

Comme le voisin B... vient de clore entièrement sa propriété, mon client A... lui réclame la mitoyenneté du mur qui lui appartient, suivant estimation très réduite, à titre de principe, mais B... refuse, en disant que le mur est mauvais, qu'il ne peut pas adosser des espaliers parce que son parement n'est pas d'aplomb et qu'il n'achètera la mitoyenneté de ce mur que quand il aura été reconstruit. B... a-t-il raison?

Mon client A... ne fera rien reconstruire du tout et B... pense

ainsi jouir, sans bourse délier, du mur actuel comme simple clôture.

En cas de reconstruction, les frais de démolition du mur actuel ainsi que les frais de transport des débris, seraient-ils à la charge des deux voisins?

Réponse. — L'état du mur peut justifier dans une certaine mesure le refus d'acquisition de la mitoyenneté opposé par le voisin B... on ne peut être contraint en effet d'acquiescer à une chose dont le mauvais état présent peut faire supposer la ruine prochaine, cependant si la clôture est obligatoire pour la propriété de B..., c'est-à-dire si cette propriété tombe sous le coup de l'article 663 du Code civil, il s'agit de savoir si le mur de clôture en l'état est suffisant comme clôture.

Dans l'affirmative, B... peut être assujéti à payer la mitoyenneté du mur; — dans la négative, la prétention de A... est mal fondée.

Actuellement le mur séparatif appartenant entièrement à A... ne peut être démoli et reconstruit qu'aux frais de A..., mais si le mur de clôture existant, considéré comme insuffisant pour sa destination, est démoli par A..., le voisin n'est nullement tenu de le rétablir et il y aura lieu alors qu'il n'existera plus de clôture de demander à B... en vertu de l'article 663 du Code civil, sa participation dans les frais d'établissement de la clôture commune.

~~~~~  
*Régie. — Honoraires de l'architecte régisseur.*

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me donner quelques renseignements sur la façon dont se calculent habituellement les honoraires du régisseur de travaux exécutés en régie.

Dans mon cas particulier, voici la situation. Je dirigeais comme architecte la construction d'un groupe scolaire. L'entrepreneur a été mis en régie. J'ai accepté les fonctions de régisseur et je dirige la construction à la fois comme architecte et comme régisseur. Il en résulte naturellement un supplément de travail et de responsabilité, qui doit se traduire en espèces.

Si vous connaissez l'usage en cette matière ou les précédents je vous serais très obligé de vouloir bien me renseigner.

*Réponse.* — Dans l'exécution des travaux publics, l'administration est armée d'un droit important qui lui permet de faire accomplir les obligations contractées par l'entrepreneur. Ce droit, c'est la mise en régie des travaux.

La mise en régie est stipulée dans les marchés des travaux publics pour en assurer l'exécution dans les termes convenus et aux époques déterminées; c'est un droit analogue à celui stipulé dans l'article 1144 du Code civil, mais plus étendu, puisque, aux termes de l'article 1144, le créancier doit se faire autoriser à exécuter lui-même l'obligation aux frais du débiteur, ce qui entraîne nécessairement l'intervention d'un expert; tandis qu'en matière administrative, c'est l'administration qui fait exécuter elle-même les travaux, objets de l'adjudication, sans intervention de tiers, et par l'un de ses agents pour le compte de l'entrepreneur. Par la mise en régie le marché n'est pas résilié, l'entreprise se poursuit aux risques et périls de l'entrepreneur qui n'a pas su ou n'a pas pu remplir les engagements contractés.

L'article 35 du cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux des ponts et chaussées concerne la mise en régie; cet article est ainsi conçu:

« Lorsque l'entrepreneur ne se conforme pas soit aux dis-

positions du devis, soit aux ordres de service qui lui sont donnés par les ingénieurs, un arrêté du préfet le met en demeure d'y satisfaire dans un délai déterminé. Ce délai, sauf les cas d'urgence, n'est pas de moins de dix jours, à dater de la notification de l'arrêté de mise en demeure.

A l'expiration de ce délai, si l'entrepreneur n'a pas exécuté les dispositions prescrites, le préfet par un second arrêté ordonne l'établissement d'une régie aux frais de l'entrepreneur. Dans ce cas, il est procédé immédiatement, en sa présence ou lui dûment appelé, à l'inventaire descriptif du matériel de l'entreprise.

Il en est aussitôt rendu compte au ministre, qui peut, selon les circonstances, soit ordonner une nouvelle adjudication à la folle enchère de l'entrepreneur, soit prononcer la résiliation pure et simple du marché, soit prescrire la continuation de la régie.

Pendant la durée de la régie, l'entrepreneur est autorisé à en suivre les opérations, sans qu'il puisse toutefois entraver l'exécution des ordres des ingénieurs.

Il peut d'ailleurs être relevé de la régie, s'il justifie des moyens nécessaires pour reprendre les travaux et les mener à bonne fin.

Les excédents de dépenses qui résultent de la régie ou de l'adjudication sur folle enchère sont prélevés sur les sommes qui peuvent être dues à l'entrepreneur, sans préjudice des droits à exercer contre lui, en cas d'insuffisance.

Si la régie ou l'adjudication sur folle enchère amène au contraire une diminution dans les dépenses, l'entrepreneur ne peut réclamer aucune part de ce bénéfice, qui reste acquis à l'administration. »

Ainsi les frais supplémentaires nécessités par la régie sont à prélever du compte de l'entrepreneur qui l'a rendue nécessaire; les honoraires varient suivant l'importance des travaux et leur nature, nous pensons en tout cas qu'il n'y a rien d'exagéré à en fixer le taux à 2 %, lorsque, comme dans l'espèce, le chiffre de la dépense reste dans les limites ordinaires.

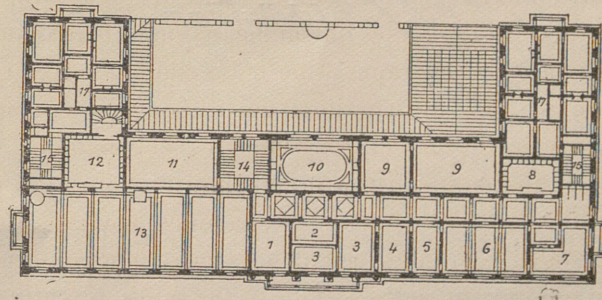
Les honoraires pour la régie calculés à 2 % ne doivent être calculés, bien entendu, que sur le chiffre des travaux en régie. Si les honoraires calculés de cette manière n'offraient pas une rémunération suffisante, en raison du peu de durée de la régie, il y aurait lieu d'apprécier les honoraires en vacations.

*Le secrétaire du Comité de Jurisprudence,  
HENRI RAVON, architecte.*

## LE NOUVEL HOTEL DES POSTES

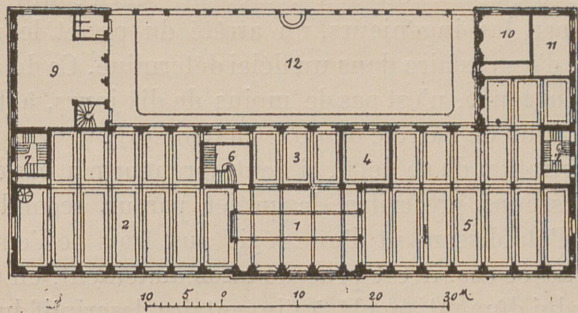
DE GENÈVE (*Voyez page 426.*)

Nous avons donné dans un précédent numéro les dessins



PLAN DU PREMIER ÉTAGE

1 Grand hall. — 2 Demandes lettres. — 3 Mandats. — 4 Salle d'attente. — 5 Bureau des départs. — 6 Escalier principal. — 7 Escalier des appartements. — 8 Escalier des facteurs. — 9 Remise. — 10 Ecurie. — 11 Personnel. — 12 Cour.



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

1 Directeur. — 2 Salle d'attente. — 3 Greffe. — 4 Adjoint. — 5 Contrôleur. — 6 Contrôle. — 7 Caisse. — 8 Vestiaire. — 9 Matériel. — 10 Conférences. — 11 Vestiaire des facteurs. — 12, 13 Facteurs. — 14 Escalier principal. — 15 Escalier des appartements. — 16 Escalier des facteurs. — 17 Appartement. — 18 Cour.

des deux premiers projets primés au concours. Nous complétons aujourd'hui ces documents par la publication des plans du troisième projet primé, dont l'auteur est M. Meyer, architecte à Paris. Dans son rapport, le jury constatait que la façade était bonne, et, chose rare dans les travaux exposés, que les services postaux étaient bien accusés au dehors.

## L'ESCALIER DE LA SALLE DES CONGRÈS

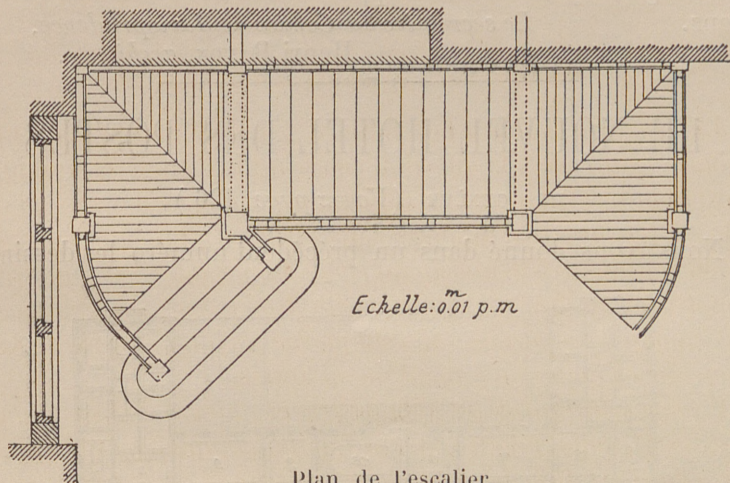
AU TROCADÉRO

(Voyez page 449.)

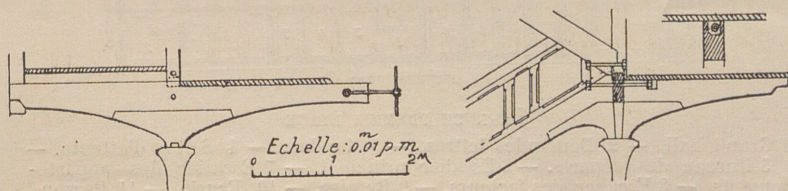
Le départ de l'escalier porte sur le sol, et en dehors du premier palier il n'y a qu'une surface carrée de 60/60<sup>m</sup> qui sert d'appui au reste de la construction. Cet escalier franchit une hauteur de 8<sup>m</sup>10 et se compose uniquement de rampes droites sans aucun tournant toujours dangereux pour les foules qui y accèdent. Les marches sont au nombre de 48; la largeur d'embranchement est de 2 mètres d'axe en axe des rampes.

Deux paliers intermédiaires servant de repos sont arrondis en quarts de cercle du côté de la salle basse et donnent un cachet de plus grande élégance à la forme générale.

L'escalier porte sur la surface d'appui de 60/60 par l'intermédiaire d'un pilastre relativement trapu; le dernier palier intermédiaire est au contraire porté par une colonne très fluette, et le contraste donne à cette dernière un caractère de témérité bien voulu et qui n'est qu'apparent.



Plan de l'escalier.



Coupes sur le pilier.

Sur ces deux supports verticaux sont posées des poutres palières composées chacune de deux épaisseurs de bois; celle inférieure formant corbeau allège la portée de la partie supérieure. L'assemblage est à crossette pour que toutes les parties de l'une et de l'autre pièce travaillent d'une façon rationnelle, la partie supérieure par traction, la partie inférieure par compression.

Ces poutres palières participent à la stabilité de l'escalier: elles sont encastrées dans le seul mur d'échiffre et y sont agrafées par deux tirants en fer qui s'opposent au déversement général dû au porte-à-faux de la troisième travée de l'escalier. C'est ce porte-à-faux qui constitue l'originalité de la disposition adoptée et qui rend cet escalier particulièrement intéressant.

On remarquera que les poutres palières formant prolongement des limons inclinés sont séparées de ces limons par les poutres palières perpendiculaires au mur; il a donc fallu remplacer la section interrompue par une section en fer équivalente au point de vue de la résistance à la traction. Cette section a été constituée par des boulons de 28<sup>m</sup>/m de diamètre disposés comme le montre notre croquis.

La rampe est composée d'une série de panneaux alternativement grands et petits en fer forgé pour l'ossature générale et en fonte douce pour le feuillage ornemental. Au milieu de ces panneaux sont placés des cartouches sur lesquels sont inscrits les noms des voyageurs qui ont le plus contribué à la formation des collections d'ethnographie du Trocadéro.

Tout l'escalier est en vieux chêne qui provient de la démolition de l'ancienne gare Saint-Lazare; M. Bourdais a préféré, pour être assuré d'employer du vrai vieux bois, passer sur l'inconvénient du rebouchage de quelques anciens trous de boulons, que de courir l'aléa des déformations dont on est menacé par l'emploi des bois neufs.

C. J.

## L'HYGIÈNE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

(Voyez page 461.)

*Sièges pour water-closets.* — La disposition la plus mauvaise que l'on puisse prendre pour faire un siège de water-closet est incontestablement celle qui a été suivie en France jusqu'à ces dernières années. L'ancien siège, construit comme s'il ne devait jamais être démonté, constitue une boîte fermée qu'il est impossible de nettoyer et d'aérer. Au moment de la construction, le menuisier ne prolonge jamais son parquet jusqu'au fond du water-closet. Les ouvriers jettent dans ce coin obscur tous les débris qui les gênent. C'est par-dessus ce tas d'ordures et d'immondices qu'on vient poser un beau siège avec lambris. Et si plus tard il se produit une fuite d'eau ou une obstruction dans le tuyau de chute, le sol peut encore être souillé à l'intérieur du siège. On établit une chute avec des joints étanches; on prend des appareils à siphons bien lavés par une puissante chasse, mais souvent on pourrait dire, sans grande exagération, que la cuvette de water-closet est plongée dans une petite fosse.

Un siège bien établi doit se composer d'une simple tablette avec charnière près du mur, de manière à ce qu'il soit possible de la relever. On peut ainsi se servir de la cuvette, soit comme de vidoir, soit comme d'urinoir. Tout au plus est-il possible d'admettre une boîte rectangulaire à quatre parois,

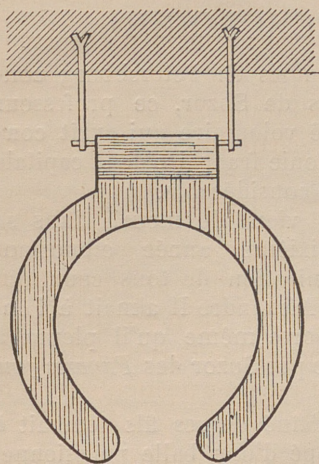


Fig. 10. — Siège en bois.

contagion.

Suivant l'exemple d'Hellyer, la *maison Poupard* a été plus loin dans cette voie. Dans son appareil demi-commun, le siège est remplacé par deux pièces en bois de 25 centimètres de long qui sont fixées à droite et à gauche sur le rebord de la cuvette par des petites vis en cuivre.

La *maison Geneste et Herscher* fait pour ses cuvettes des couronnes en ébonite qui n'ont que 7 à 8 centimètres de large, et qui épousent exactement la forme de l'appareil. L'ébonite est imperméable, imputrescible, et il est facile de nettoyer ce siège par un simple lavage. La *maison Doulton* a suivi cet exemple pour ses modèles.

*Water-closets communs.* — Il est bien regrettable qu'on ne puisse suivre complètement la théorie émise par le professeur Vallin dans son beau traité de la désinfection. Il est certain qu'un water-closet où tous les visiteurs sont forcés de s'asseoir n'aura jamais son sol souillé par les urines, n'exhalera aucune mauvaise odeur et par suite sera théoriquement parfait. La propreté sèche, préconisée par l'éminent rédacteur en chef de la *Revue d'hygiène*, est un but que tous les constructeurs désiraient atteindre. Mais dans bien des cas, les gens à qui les water-closets communs sont destinés ont une façon de protester qui force l'architecte à céder.

La question du water-closet commun est certainement des plus intéressantes et beaucoup de praticiens attendaient l'exposition d'hygiène pour se faire une opinion.

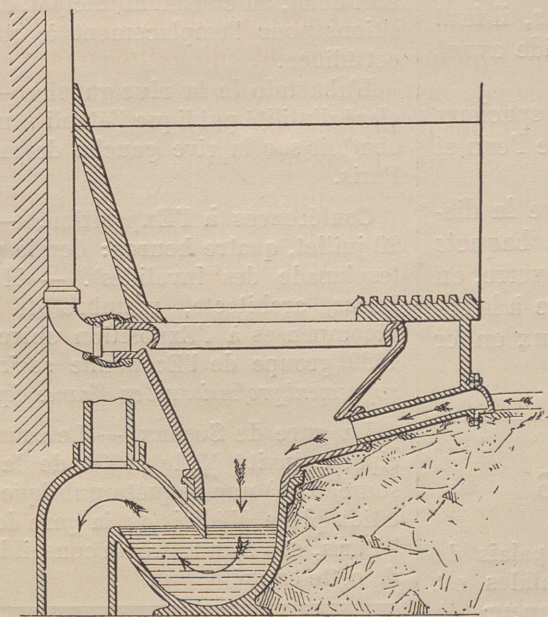
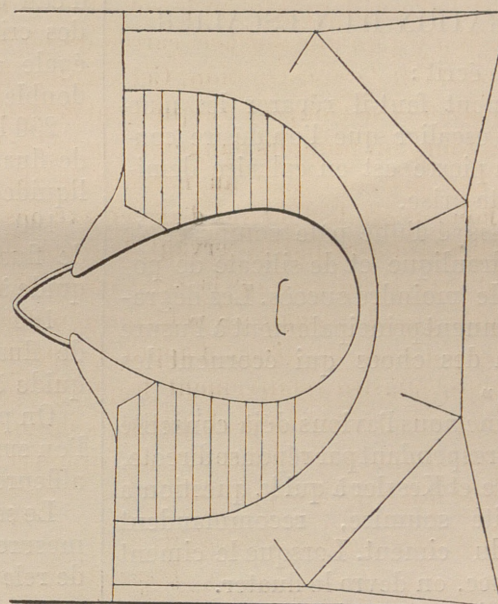
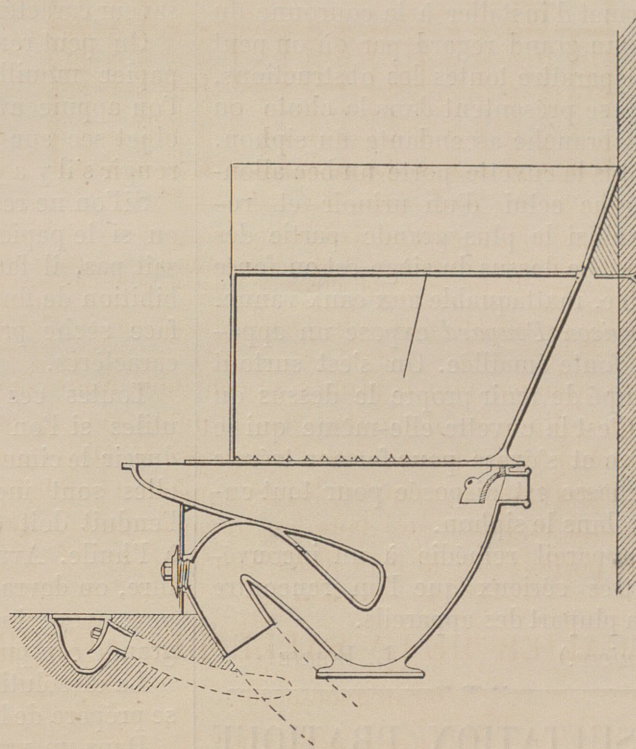


Fig. 14. — Cuvette de water-closet commun, système Doulton.

glissant sur le sol et fixée au mur par quatre vis. L'installation peut d'ailleurs se compléter par des accotoirs fixés aux murs latéraux.

Voici un siège formé d'une seule tablette et présentant une disposition particulière (fig. 10). La partie antérieure est ouverte, ce qui évite qu'elle soit souillée par l'urine, lorsqu'on a oublié de relever la tablette. De plus, quand on est assis sur le siège, cette disposition évite des contacts qui peuvent être des causes de

Fig. 12 et 13. — Coupe et plan de la cuvette du water-closet commun, système Flicoteaux.



La *maison Doulton* a fait faire, il y a quelques années, un progrès immense à la question en créant le modèle représenté par la figure 14. La cuvette est à moitié engagée dans le sol et elle est recouverte d'une très belle pièce en grès, qui dépasse de 30 centimètres le niveau du siège. L'ensemble est d'un très bon aspect, le grès est solide, et les dimensions sont bonnes. Cet appareil a permis de remplacer avantageusement les anciennes trémies en ciment ou en ardoises.

Il reste pourtant deux défauts graves : en cas d'obstruction dans le système, il faut souvent déposer complètement l'appareil, ce qui est difficile et cher : de plus, quelle que soit la position du visiteur, l'urine tombe forcément sur le sol.

Le dessus de siège de Doulton a été imité par presque tous les céramistes. D'autres constructeurs ont fait des dessus de siège en verre, en ardoise émaillée ou en marbre. Dans cet ordre d'idées, il faut citer l'exposition de la *maison Monduit*, bien qu'il y ait à lui reprocher d'avoir fait un de ses sièges en ardoise, oubliant que cette matière était perméable.

La *maison Flicoteaux* expose une nouvelle cuvette en fonte

émaillée, donnée figures 12 et 13. La sortie se fait sur le devant de l'appareil, ce qui permet d'installer à la couronne du siphon un grand regard par où on peut faire disparaître toutes les obstructions, qu'elles se présentent dans la chute ou dans la branche ascendante du siphon.

De plus la cuvette porte un bec allongé comme celui d'un urinoir et recueille ainsi la plus grande partie des liquides. Le dessus du siège est en fonte inoxydée, inattaquable aux eaux vanne.

La maison Poupard expose un appareil en fonte émaillée. On s'est surtout préoccupé de tenir propre le dessus du siège. C'est la cuvette elle-même qui se prolonge et s'évase pour former trémie et la chasse est disposée pour tout entraîner dans le siphon.

Cet appareil remédie à un inconvénient très sérieux que l'on rencontre dans la plupart des appareils.

(A suivre.)

L. BORNE.

## CONSULTATION PRATIQUE

### RÉPARATION D'UN ESCALIER

On nous écrit :

« Comment faut-il réparer les marches d'un escalier que l'on désire conserver? La pierre est en calcaire demi-dur à teinte grise.

« J'ai essayé d'une pâte composée de chaux hydraulique et de silicate de potasse sans le moindre succès. Les dégradations tiennent principalement à l'usure et aussi à des chocs qui écornent les marches. »

— Comme nous l'avions déjà conseillé à notre correspondant par réponse directe, MM. Faure et Kessler à qui la question a été ensuite soumise, recommandent l'emploi du ciment. Lorsque le ciment sera bien sec, on devra le fluater.

Le coût de la fluatation, dans ces conditions, sera de quelques centimes par mètre carré.

Voici quelle est la marche à suivre pour obtenir de bons résultats :

Lorsque le ciment est sec, l'imbiber aussi profondément que possible avec un pinceau et jusqu'à refus de fluater de magnésie au degré indiqué par un essai préalable et sur place.

Le fluater doit être suffisamment étendu, pour pouvoir pénétrer profondément et facilement le ciment. Le fluater de magnésie à 20° suffit ordinairement, cependant, s'il entrait difficilement, on devrait le couper de son poids d'eau, car il importe qu'il aille le plus loin possible saturer les alcalis qui sont la cause de la dissolution de l'huile de la peinture qu'on viendrait y appliquer.

Laisser sécher 12 heures environ.

Lorsqu'il est sec, essayer à la langue

si la surface du ciment (qui est généralement devenue blanchâtre) présente la saveur caractéristique du fluater employé.

On peut remplacer la langue par un papier mouillé de tournesol bleu que l'on appuie avec un bouchon ou autre objet sec sur la partie fluatée, il devra rougir s'il y a eu assez de fluater.

S'il on ne reconnaissait pas la saveur ou si le papier de tournesol ne rougissait pas, il faudrait recommencer l'imbibition de fluater jusqu'à ce que la surface sèche présente l'un de ces deux caractères.

Toutes ces précautions sont moins utiles si l'on se propose seulement de durcir le ciment, comme c'est ici le cas ; elles sont indispensables seulement si l'enduit doit être revêtu d'une peinture à l'huile. Avant d'appliquer cette peinture, on devra, après les opérations que nous avons indiquées, laver la surface à grande eau puis laisser sécher.

La dissolution de fluater de magnésie se prépare de la façon suivante :

Dans un vase, on verse une quantité d'eau égale à deux fois et demie le poids des cristaux de fluater de magnésie ou égale au poids des cristaux de fluater double et de fluater de zinc.

250 litres d'eau et 100 kilos cristaux de fluater de magnésie donnent 350 kilos liquide à 25 degrés.

400 litres d'eau et 100 kilos cristaux de fluater de zinc donnent 200 kilos liquide à 40 degrés.

400 litres d'eau et 100 kilos cristaux de fluater double donnent 200 kilos liquide à 40 degrés.

On place les cristaux dans un sac que l'on suspend de façon que le fond du sac affleure la surface de l'eau.

Le sel se dissout tout seul et il suffit, à mesure que le niveau monte dans le vase, de relever de temps en temps le fond du sac au niveau du liquide.

Quand tout le sel est dissous, il faut avec un bâton remuer le liquide avant d'en commencer l'emploi.

Il faut que le vase soit assez spacieux pour contenir en une fois toute l'eau et tout le sel.

On peut employer, pour faire la dissolution, des tonneaux ou des baquets en bois, des vases en grès, en verre, en porcelaine ou en plomb, même à la rigueur en zinc. Il faut éviter ceux en fer ou en cuivre étamé.

## NOMINATIONS

M. Walwein, architecte du palais de l'Exposition militaire aux Invalides est nommé officier de la Légion d'honneur.

## NÉCROLOGIE

Tous les Français de Pétersbourg connaissent Jules de Suzor, ce professeur érudit, cet exilé volontaire qui avait conquis dans la colonie française de la capitale russe une place considérable.

Ce fin lettré vient de mourir dans sa quatre-vingt-dixième année emportant l'estime et l'admiration de tous ceux qui l'ont approché. Alexandre II aimait à l'entendre; on rapporte même qu'il pleura à une lecture faite par Suzor des *Pauvres gens* de V. Hugo.

Tandis que l'aîné de ses fils tombait à Gravelotte, frappé d'une balle prussienne, il défendait notre cause dans un journal français qu'il avait fondé à Pétersbourg pour répondre aux attaques des feuilles vouées à l'Allemagne. Il avait donc bien droit à la vénération et aux honneurs que ne lui a pas marchandés le public choisi qui l'écoutait, durant l'hiver, faire ses conférences sur les grandes époques littéraires de la France.

## NOUVELLES

### DÉPARTEMENTS

**Grands travaux à Lyon.** — Le *Journal officiel* a promulgué la loi votée par la Chambre des députés et par le Sénat autorisant la ville de Lyon à emprunter la somme de 26,839,450 francs nécessaire à la transformation du quartier Grolée.

Ce projet comporte la création et l'élargissement de neuf rues placées au centre le plus riche et le plus commerçant de la ville, ainsi que la construction, en bordure des voies nouvelles, de maisons de premier ordre.

Ces travaux seront exécutés sous la direction de M. Stanislas Ferrand.

### PARIS

**Appareil crématoire.** — Est décidé en principe l'établissement d'un appareil crématoire au cimetière du Sud.

L'administration est invitée à présenter à bref délai, au conseil municipal, des propositions pour l'emplacement à attribuer à cet édifice.

**L'abattoir de la rive gauche.** — Est déclaré d'utilité publique l'établissement d'un abattoir sur la rive gauche de la Seine, à Paris.

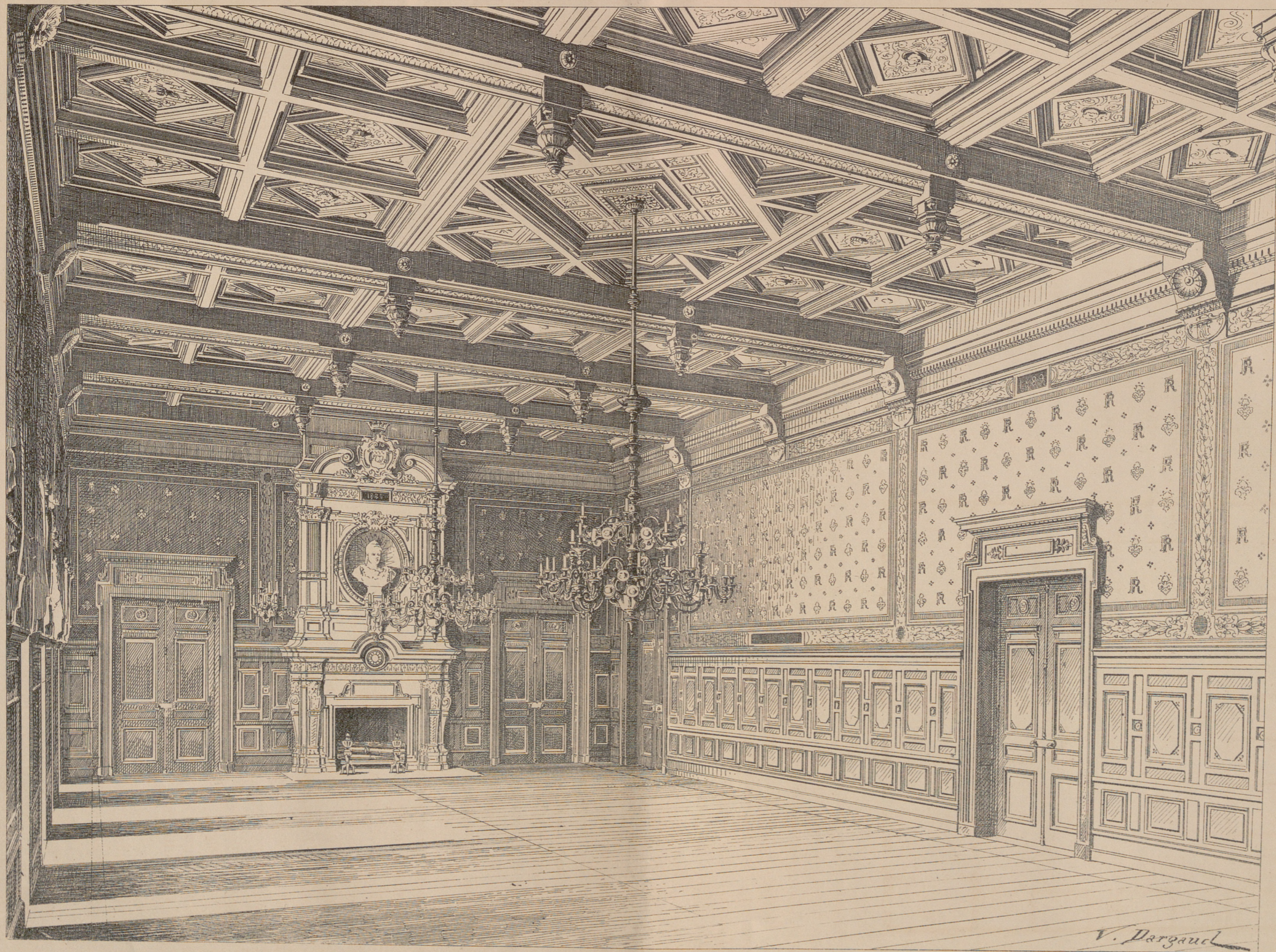
**Conférences à l'Exposition.** — Samedi 20 juillet, quatre heures: Cercle populaire (esplanade des Invalides). — M. Charles Lucas, architecte, membre du jury des récompenses à l'Exposition universelle de 1889 (groupe de l'Economie sociale). *L'enseignement professionnel en France depuis 1789.*

**La gare de Sceaux.** — Le conseil municipal a invité M. le préfet de la Seine à soumettre à une enquête publique la translation place Médicis de la gare de Sceaux, à Paris, et à soumettre au conseil le résultat de cette enquête.

Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.





V. Dargaud

MAIRIE DU XIV<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. ARCHITECTE. M. AUBURTIN

Hélioglype H. Quinac & Co. Beaugé, Paris

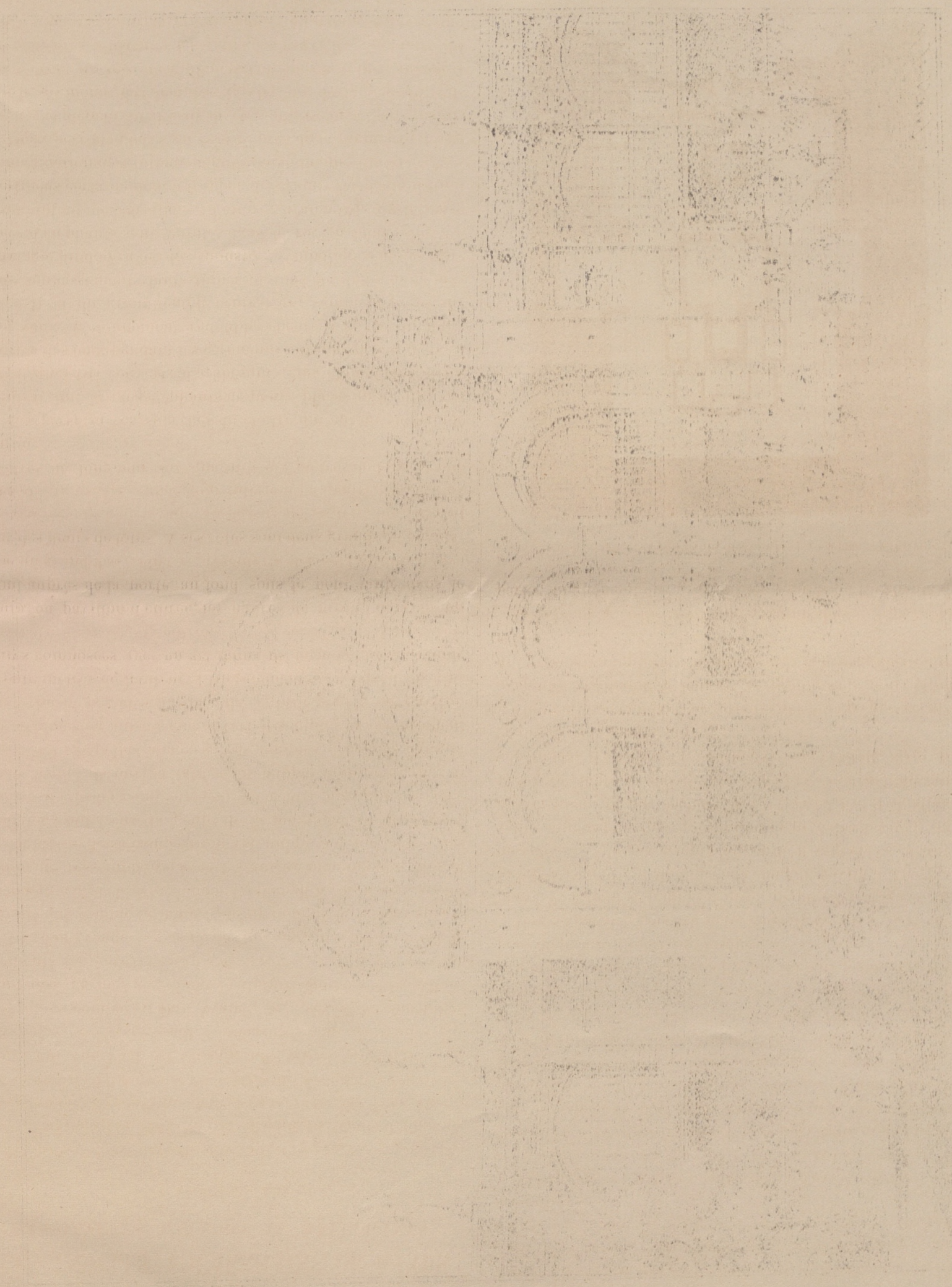
UNCL



Héliotypie J. Quénec & G. Baqué, Paris

EXPOSITION UNIVERSELLE.— PALAIS DES ARTS LIBÉRAUX — ARCH. M. FORMIGÉ

EXHIBIT 1



MODELE

**VENTES ET ADJUDICATIONS**

MAISON à Paris **BLEUE** n° 9. C. 796<sup>m</sup> env. Rev. const<sup>o</sup> récente, r. **BLEUE** 42.000 fr. env. M. à r. 555.000 f. A adj<sup>er</sup> m. s. l ench., ch. des not. Paris, 6 août 89, par M<sup>e</sup> **Pitiaux**, not. faub. Poissonnière, 2.

**3 MAISONS** à St-Denis à adj<sup>er</sup> s. l ench. ch. des not. de Paris, mardi 6 août 1889, en 3 lots dont les 2 premiers pourront être réunis. 1<sup>er</sup> r. Dezobry, tenant au n° 21. C. 236<sup>m</sup>90 env. M. à pr. 10.000 f.; 2<sup>o</sup> r. Dezobry, 21. C. 177<sup>m</sup>31 env. M. à pr. 10.008 f.; 3<sup>o</sup> r. Dezobry, 23. C. 261<sup>m</sup>36 env. M. à pr. 25.000 f. S'ad. à M. PARENT, 43, r. Richelieu, Paris et à M<sup>e</sup> **Ragot**, not., 41, rue Louis-le-Grand, Paris, dép. de l'ench.

**VILLE DE PARIS**

**ADJ** ON, même sur une ench. en la chambre des notaires de Paris, le 30 juillet 1889, d'un : **TERRAIN** à Paris, RUE DE PICPUS. C. 238<sup>m</sup>37. M. à pr. (25 f. le m) 5.959 f. 25. S'ad. à M<sup>es</sup> **Mahot-Delaquerantonnais**, 44, r. des Pyramides, et **Delorme**, r. Auber, 11, d<sup>re</sup> de l'ench.

**ADJ** ON m. s. l ench. ch. des not. le 23 juillet 1889. **Maison**, r. Michelet, 7. Sup. 349<sup>m</sup>89. Rev. br. ann. 28.990 fr. Mise à pr. 350.000 fr. S'ad. à M<sup>e</sup> **Ploque**, not. à Paris, rue d'Hauteville, 1.

**ADJ** ON m. s. l ench. ch. des not. de Paris, le mardi 23 juillet 89. **Maison**, r. St-Martin, 247 et r. Réaumur, 64 (angle). C. 304<sup>m</sup>53. Rev. br. 34.840 f. M. à pr. 300.000 f. Dû au Crédit Foncier 184.000 f. S'ad. à M<sup>e</sup> **Chatelain**, not. 37, r. Poissonnière.

**ADJ** ON s. l ench. ch. des not. de Paris, le mardi 23 juillet 89. 4<sup>o</sup> **Maison** à Paris, r. N.-D.-de-Lorette, 35. C. 222<sup>m</sup>089, rev. 18 308 f. M. à p. 200.000 f. 2<sup>o</sup> **Propriété** et enclos à Brétigny-s.-Orge (S.-et-O.). M. à pr. 30.000 f. et 3.000 f. S'ad. aux not. à Paris, M<sup>es</sup> **Blanchet** et **Plieque**, r. C.-des-P.-Champs, 25.

**OFFRES ET DEMANDES**

**ON** dem. à titre d'élève dess. vérif. jeune homme 16 à 17 ans demeur. chez ses parents. Appoint. selon capacités. Init. A. L.

**UN** jeune homme, bonne tenue, bonne éducation et sachant travailler demandant emploi de dessinateur chez architecte, désire conserver un jour ou deux par semaine pour continuer les cours de l'école. S'ad. bur. du journal. Init. C. J.

**A**rchitecte, 30 ans de pratique demande emploi dessinateur ou vérificateur. S'ad. bureau du Journal. Init. J. G.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France. Société Anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864.

Capital : 120 Millions.

**Siège social** : 54 et 56 rue de Provence, Paris.  
Comptes de Chèques. . . . . 1/2 0/0  
à sept jours de préavis. . . . . 1 0/0  
Dépôts à échéance fixe :  
de 1 an à 23 mois. . . . . 2 1/2 0/0  
de 2 ans à 47 mois. . . . . 3 1/2 0/0  
de 4 ans à 5 ans. . . . . 4 0/0

**Ordres de Bourse, Gardé de Titres, Paiement de Coupons, Encaissement d'Effets et Factures, Envois de Fonds** (Province et étranger), **Avances sur Titres, Billets de Crédit Circulaires.**

Renseignements sur toutes les valeurs et sur tous les tirages

**BILLARDS ET BILLARDS-TABLES**

E. GUÉRET, 53, r. de Lancry, Paris.

**VITRERIE D'ART**  
**HYALOCHROMIE** Décoration du verre par un nouveau procédé d'application et de cuisson des couleurs vitrifiables.  
**ENGELMANN ET AMAND DURAND**  
222, boulevard Saint-Germain. — Paris.

**Méd. d'or, Ex. Universelle de 1878**  
**CARRELAGES MOSAIQUES**  
EN GRÈS CÉRAME DE LA VALLEE DE BRAY  
**BOULENGER AINÉ**  
ACHILLE BOULENGER, Succ<sup>r</sup> AUNEUIL (Oise)

NI FROID NI AIR BOURRELETS JACCOUX  
CALFEUTRAGE INV. 35, rue de l'Echiquier

**FAÏENCES ARCHITECTURALES**

DÉCORATIVES ET INALTÉRABLES

Exécution sur commande et d'après modèle.

**SERGEANT, Fabricant**

106, avenue d'Orléans, Paris.

**MIROITERIE. VITRERIE**

**P. KAEPPELIN, Succ<sup>r</sup> DE CH. BUQUET**  
15, rue de Buci, 15. — Paris

Grand Dépôt des Glaces des Manufactures Françaises

Glaces en tous genres. — Cadres de tous styles. — Ornementation — Gravure. — Dorure. — Vitraux. — Verres de toutes espèces. — Verres gravés et décorés.

Entreprise à forfait de grands travaux de **Miroiterie** et de **Vitrerie** pour Bâtiments, Magasins, Châteaux, Villas.

**CARRELAGES & PAVAGES. — A. DEFRANCE & Cie.**

4 MÉDAILLES D'OR  
1 DIPLOME D'HONNEUR  
DEPUIS 1884

**A Pont-Ste-Maxence (Oise).**

4 MÉDAILLES D'OR  
1 DIPLOME D'HONNEUR  
DEPUIS 1884

Demandez album et prospectus.

**SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CIMENTS DE L'AUBE**

Chaux hydrauliques du Scilley (marque Kleine); de Saint-Bernard (marque Convert et Maugras), à Ville-sous-La-Ferté (Aube); de Mussy-sur-Seine (Aube); des Côtes-d'Alun (Haute-Marne); de Bouix (Côte-d'Or) etc., etc. Plombs carrés, marques déposées

SIÈGE SOCIAL MAISON A PARIS  
**A TROYES PORTLAND** 26, rue du Maroc

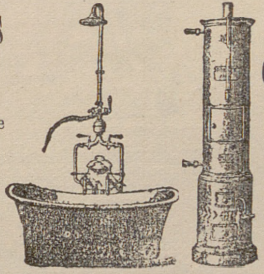
Diplôme d'honneur, Méd. d'or, Vermeil et Argent. — Fabrique de carreaux mosaïque en ciment.

**BADIGEON INALTÉRABLE**

OBTENU AVEC LES  
**COULEURS CHEVAILLIER** BREVETÉ S. G. D. G.  
54, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS, 54  
UNE RÉSISTITOUTES LES INTEMPÉRIES ET LAVAGES  
EST D'AU EPPRSUPÉRIEUR AU BADIGEON A LA CHAUX ORDINAIRE  
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS

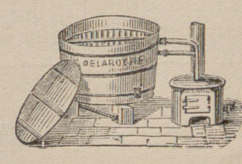
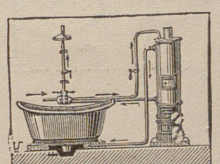
**BAINS -- BUANDERIES**

**BAIGNOIRES et CHAUFFE-BAINS** APPAREILS de LESSIVAGE  
Hydrothérapie générale Chaudières. — Cuviers. — Séchoirs  
Installations complètes d'établissements et de salles de bains particulières. Installations complètes pour blanchisseries Communautés, Lycées, Collèges, etc.  
**A. BORDIER** 2, rue Claude-Vellefaux  
Constructeur, Bté., S. G. D. G. PARIS



**BAINS, -- BUANDERIES**

BAIGNOIRES. — CHAUFFE-BAINS. APPAREILS DE LESSIVAGE  
SPÉCIALITÉ DE CHAUFFE-BAINS PARISIEN. | SYSTÈME GASTON BOZERIAN, ETC., ETC.  
ENVOI FRANCO DE CATALOGUES.  
**DELAROCHE AINÉ** 22, Rue Bertrand, PARIS



LIBRAIRIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

DUJARDIN et C<sup>o</sup>, Editeurs

PARIS. — 17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS

# ENCYCLOPÉDIE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION

Publiée sous la direction de M. P. PLANAT

Six forts volumes grand in-8<sup>o</sup>

Comprenant 600 planches hors texte et 4,000 dessins

Prix de l'ouvrage complet 300 fr. (Etranger, 348 fr.)



Vol. 1. — Motif du Château de Heidelberg.

Un tel ouvrage est en quelque sorte le livre par excellence qui devra figurer dans toute bibliothèque d'architecte. A lui seul il résume et condense un vaste ensemble de connaissances artistiques, techniques, historiques et juridiques, disséminées d'habitude dans de nombreuses publications, ou qui même n'ont jamais été mises sous les yeux du public.

Pour approcher autant que possible de la perfection dans une aussi vaste conception, nous nous sommes adressés à de nombreux collaborateurs, et nous avons demandé à chacun d'eux les études que nous désignaient ses recherches et ses travaux antérieurs.

Toutes les branches de l'architecture et de la construction sont représentées par des hommes d'une compétence indiscutable. On remarquera que pour les études de l'art dans les pays étrangers nous nous sommes adressés à des nationaux qui ont sous les yeux le thème même de leurs articles.

Quant à la forme adoptée pour présenter au lecteur ces multiples études, la voici résumée en deux mots : beaucoup de documents, sous forme très concise, d'un maniement commode et expéditif, accompagnés de très nombreux dessins, puisque le dessin est le document parlant par excellence et dispense de longues et inutiles descriptions.

La publication par fascicules permet à l'architecte de lire une livraison en attendant l'apparition de la suivante. Nous disons *lire*, car il ne s'agit pas ici d'un dictionnaire sec et aride, mais d'une Encyclopédie, où chaque article forme une étude d'ensemble, un chapitre complet.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de l'Exposition universelle la Compagnie d'Orléans délivrera à partir du 1<sup>er</sup> juin 1889 jusqu'au 31 octobre suivant, à toute personne qui en fera la demande, des cartes d'abonnement trimestrielles pour Paris, comportant une réduction de 40 % sur les prix prévus par son tarif spécial A n° 3 pour les cartes d'abonnement de cette durée.

Toutefois, cette réduction ne portera que sur les cartes délivrées pour des parcours excédant 50 kilomètres.

### Excursions en Auvergne et dans le Limousin

permettant de visiter  
LE MONT-DORE, LA BOURBOULE, ROYAT, CLERMONT-FERRAND, NÉRIS ET EVAUX.

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

Paris 1<sup>re</sup> classe 108 fr., 2<sup>e</sup> classe 81 fr.; Nantes 1<sup>re</sup> classe 125 fr., 2<sup>e</sup> classe 96 fr.; Angers 1<sup>re</sup> classe 116 fr., 2<sup>e</sup> classe 87 fr.; Le Mans 1<sup>re</sup> classe 114 fr., 2<sup>e</sup> classe 85 fr.; Tours 1<sup>re</sup> classe 100 fr., 2<sup>e</sup> classe 75 fr.; Blois 1<sup>re</sup> classe 95 fr., 2<sup>e</sup> classe 71 fr.; Orléans 1<sup>re</sup> classe 95 fr., 2<sup>e</sup> classe 71 fr.

#### ITINÉRAIRE

1<sup>o</sup> Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et *vice versa*;

2<sup>o</sup> Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (Bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets d'aller et retour de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, avec réduction de 25 % sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Néris à Néris, — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Du Mont-Dore et de la Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et *vice versa*, billets d'aller et retour réduits de 25 %, valables pendant 3 jours.

## CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

### Voyages d'excursion

Avec itinéraires tracés d'avance au gré des voyageurs.

### Billets individuels et collectifs

Il est délivré pendant toute l'année des *billets individuels et collectifs à prix réduits* de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, pour des *voyages d'excursion* sur l'un ou plusieurs des réseaux de Paris-Lyon-Méditerranée, de l'Est, de l'Etat, du Midi, du Nord, d'Orléans et de l'Ouest.

Les itinéraires sont établis par les voyageurs eux-mêmes et doivent ramener ces derniers à leur point de départ.

Les prix des billets individuels offrent des *réductions* variant de 20 à 60 % suivant la longueur du parcours.

Pour les billets collectifs, cette réduction s'augmente de 10 % pour la 3<sup>e</sup> personne et de 25 % pour la 4<sup>me</sup>, ainsi que pour chaque personne au-delà de la 4<sup>me</sup>.

Les enfants de 3 à 7 ans paient la moitié du prix payé par les grandes personnes.

La validité des billets est de 30 jours pour des parcours inférieurs à 1,500 kilomètres; 45 jours pour des parcours de 1,500 à 3,000 kilomètres; 60 jours pour les parcours supérieurs à 3,000 kilomètres. Faculté de prolongation de 3 périodes de 10 jours chacune moyennant 10 % de supplément par chaque période de prolongation.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire. Les demandes de billets doivent être faites 5 jours au moins avant celui du départ et être accompagnées d'une consignation de 10 francs.

### Exposition universelle de Paris de 1889.

Extension de la validité des billets d'aller et retour.

Pour faciliter la visite de Paris et de l'Exposition universelle, la Compagnie P.-L.-M. a décidé qu'à partir du 21 juin 1889 et pendant toute la durée de l'Exposition, la validité des billets d'aller et retour de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, à prix réduits, délivrés pour Paris par toutes les gares du réseau, serait fixée comme suit :

Jusqu'à 200 kilomètres, 4 jours; de 201 à 300, 6; 301 à 400, 8; 401 à 500, 10; 501 à 700, 12; 701 à 900, 14.

Au-dessus de 900 kilomètres, 15 jours.

Non compris le jour du départ.

Cette validité peut être prolongée deux fois de moitié (les fractions de jour comptant pour un jour), moyennant le paiement chaque fois d'un supplément de 10 %.

# PAPETERIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

Paris. — DUJARDIN et C<sup>ie</sup>. — 17, rue Bonaparte.

Pelure Naturelle N° 25

Cette pelure naturelle, très résistante d'une transparence parfaite, n'est enduite d'aucune substance grasse; elle ne peut donc jamais jaunir ni s'altérer.

## NOUVELLE PELURE NATURELLE

Sans préparation

Ne jaunissant jamais  
Ne devenant pas cassante

Rouleau 1 m. 45 sur 20 m., 9 fr.

— 1 m. 10 sur 20 m., 7 fr.

Nous envoyons nos échantillons de papiers à dessins et notre prix courant sur toute demande affranchie.

Les Peintures de la Tour ont été fournies par la Société

**FABRIQUE DE VERNIS & COULEURS**

MÉDAILLE D'OR Havre 1887

MARQUE DÉPOSÉE

MÉDAILLE D'OR Barcelone 1888

**SOCIÉTÉ ANONYME DES GOMMES NOUVELLES & VERNIS**

Capital : 1.700.000 Francs

56, Rue de la Victoire, PARIS — Usine à Saint-Denis (Seine)

**VERNIS GRAS** pour le bâtiment, pour la carrosserie et pour l'industrie, garantis supérieurs à tous autres produits français ou étrangers. Adoptés par les chemins de fer.

**PEINTURES VERNISSÉES**, BREVETÉES S. G. D. G. de toutes nuances et pour tous usages.

**Beauté, Solidité, Economie**

Ces Peintures ont été employées exclusivement pour la **TOUR EIFFEL**.

**FRANÇOIS COIGNET & C<sup>IE</sup>**

**PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS D<sup>E</sup> S G D G**

**CARRELAGES**

Striés pour cours et passages  
dits mosaïques en ciments colorés  
en mosaïques de granits et de marbres

**MOSAÏQUES COIGNET B<sup>S</sup> S G D G**

CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.  
**MOSAÏQUES DÉCORATIVES**  
EXÉCUTION SUR PLACE

**MOSAÏQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES**

**3, rue des Mathurins, Paris.**  
USINES A ASNIÈRES (SEINE)

**FAÏENCERIES DE CREIL & MONTEREAU**

61, FAUBOURG POISSONNIÈRE, A PARIS

FAÏENCES FINES EN TOUS GENRES, BLANCHES, IMPRIMÉES OU DÉCORÉES  
CUVETTES ET APPAREILS POUR WATER-CLOSETS ET POUR MEUBLES DE TOILETTE  
PLAQUES, BOUTONS DE PORTE, CYLINDRES POUR PILES, FILTRES, ETC.  
**CARREAUX POUR REVÊTEMENTS**

Pour tous renseignements s'adresser : 61, faubourg Poissonnière.

**ROBINETS, GARDE-ROBES**

**PION ET CHASTEL**

3, rue Portefoin, Paris.



**TUYAUX DE GRÈS : FABRICATION FRANÇAISE**

DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DES PRODUITS CÉRAMIQUES  
de JEANMÉNIL et RAMBERVILLERS (Vosges)

SIPHONS APPAREILS SANITAIRES CUVETTES EMAILLÉES

ECONOMIE ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR SALUBRITÉ

**E. JACQUOT**

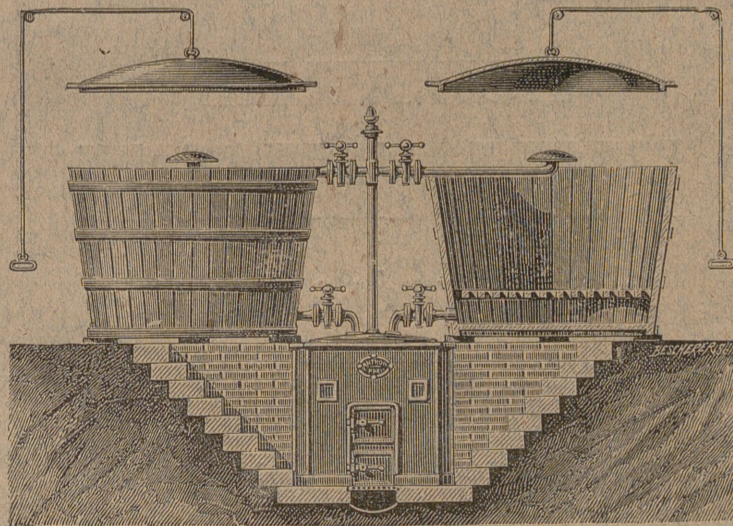
à RAMBERVILLERS (Vosges).  
Envoi franco de tarifs et d'échantillons.

Devis et plans de distributions d'eau et d'assainissements  
Représentants à Paris : MM. MILLOT et Cie, 136, avenue Daumesnil.

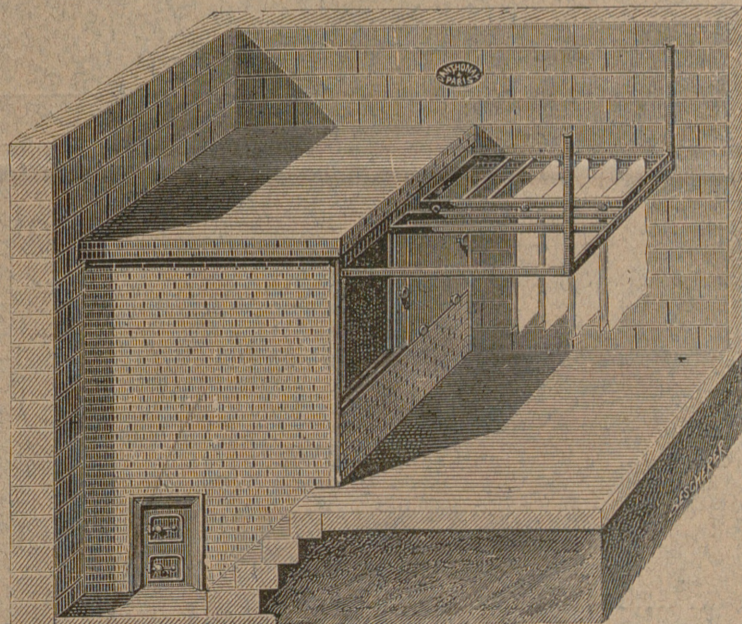
**L. D'ANTHONAY.**

Appareils à lessive (fixes et portatifs).

INGEN<sup>R</sup>, APPAREILS DE CHAUFFAGE, VENTILATEURS  
30, rue Berthollet. — PARIS.



Séchoirs à air chaud et à vapeur.



INSTALLONS DE BUANDERIES ET LAVOIRS

**VITRAUX**  
D'ART  
RELIGIEUX  
DE  
TOUS STYLES  
COMMISSION

**H. CHABIN**

PEINTRE VERRIER

PARIS. — 230, BOULEVARD RASPAIL. — PARIS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS A PARIS

ÉGLISES SAINT-SULPICE, SAINT-LEU, IMMACULÉE-CONCEPTION, SAINT-FRANÇOIS  
DE SALES, SAINT-EUGÈNE, SAINT-JEAN-BAPTISTE DE GRÈNELLE



**VITRAUX**  
D' APPARTEMENTS  
ANCIENS  
ET  
MODERNES  
EXPORTATION